



Contrat de ruralité 2017-2020

BILAN

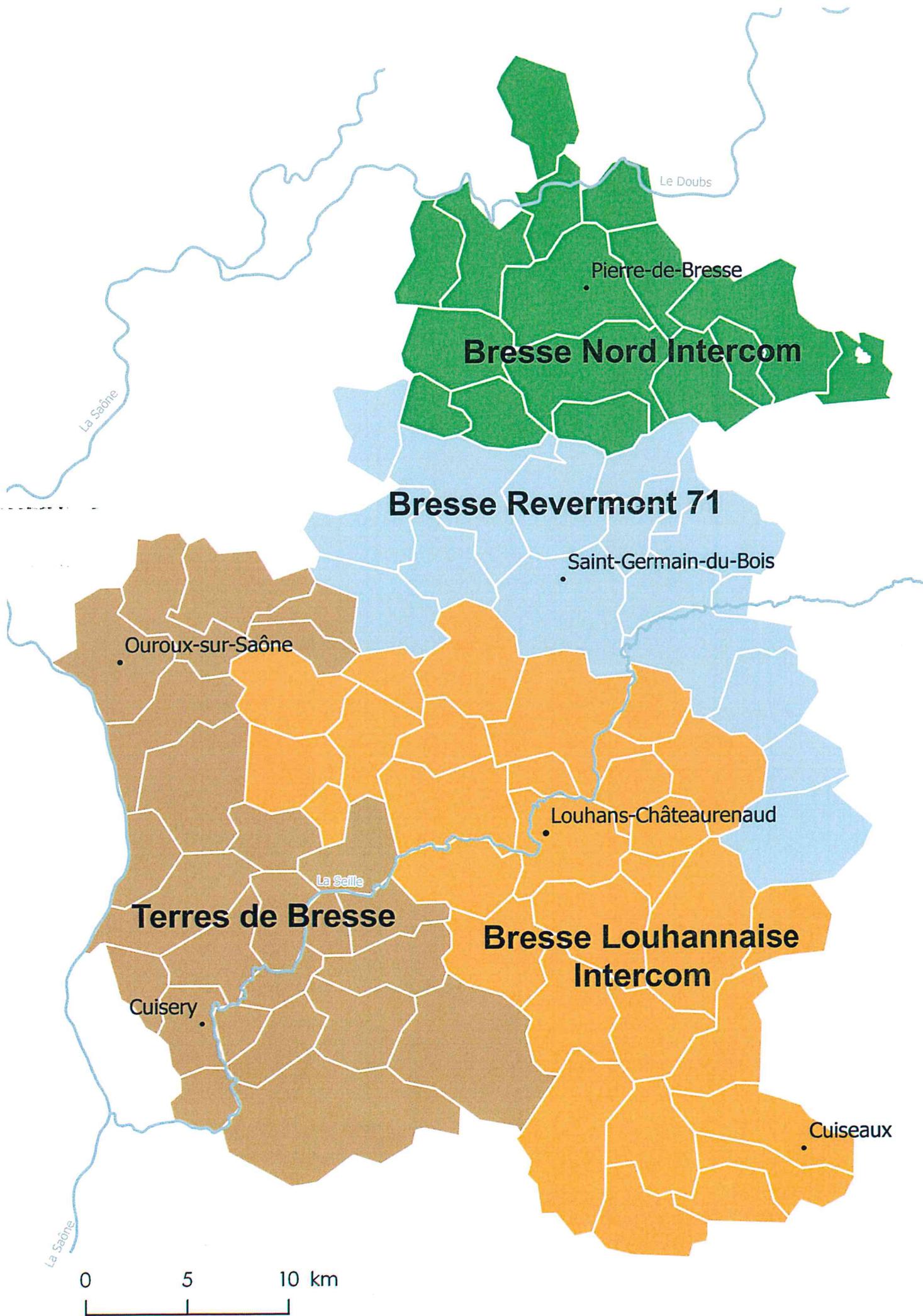
63 projets identifiés

**7 326 310 euros de subventions nationales
(DSIL et DETR) mobilisées pour
l'investissement et l'équipement public**

Rédigé dans les circonstances exceptionnelles de l'année 2020 avec les confinements, les élections perturbées et une programmation 2020 validée en janvier 2021 par l'Etat



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Sommaire

	page
Préambule	1
Les bilans annuels	
• 2017	2
• 2018	3
• 2019	4
• 2020	5
Les bilans par axes stratégiques	
• Favoriser l'accès aux soins et aux services publics	6
• Conforter et développer l'attractivité du territoire	8
• Redynamiser les bourgs-centres	10
• Faciliter les mobilités	12
• La transition énergétique	14
• Favoriser la cohésion sociale sur le territoire	16
Synthèse	18
Perspectives	21
Annexes	21

Préambule

Ce bilan du contrat de ruralité 2017-2020 du Pays de la Bresse bourguignonne est à destination des 14 signataires que sont :

Les 5 porteurs du contrat

- M. le Préfet de Saône-et-Loire
- MM. les Présidents des 4 Communautés de Communes (Bresse Louhannaise Intercom', Terres de Bresse, Bresse Revermont 71 et Bresse Nord Intercom')

Et les 7 partenaires (en plus du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et du Délégué Départemental de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat qu'est M. le Préfet de Saône-et-Loire),

- Mme la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
- M. le Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Mme la Déléguée Départementale de l'Agence Régionale de Santé
- M. le Directeur de l'Agence Pôle Emploi LOUHANS-TOURNUS
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire
- M. le Président de la Chambre Inter départementale de Métiers et de l'Artisanat (délégation de Saône-et-Loire)
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire.

Extraits du contrat de ruralité 2017-2020 du Pays de la Bresse bourguignonne signé le 14 mars 2017 :

« VI) la durée du contrat

Le présent contrat porte sur la période 2017-2020.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui y ont contribué »

Le bilan de l'année 2017

Suite à la mobilisation locale du second semestre de l'année 2016 et du Comité de Pilotage du 2 février 2017 qui a eu lieu dans les locaux de la Sous-Préfecture, **le contrat de ruralité 2017-2020 du Pays de la Bresse bourguignonne a été signé le 14 mars 2017** entre M. le Préfet de Saône-et-Loire, les présidents des 4 Communautés de communes, celui du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et les représentants des partenaires concernés.

Ce contrat de ruralité comporte des projets liés aux 6 thématiques prioritaires :

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins;
2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs;
3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...);
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire;
5. La transition écologique et énergétique;
6. La cohésion sociale.

Conformément à la Loi de Finances en vigueur, le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) mobilisé par l'Etat en 2017 pour financer un contrat de ruralité est exclusivement réservé aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et aux communes (à la section investissement du budget).

Cette Loi de Finances permettait de dégager jusqu'à 15% de l'enveloppe financière spécifique à un contrat de ruralité pour les dépenses de fonctionnement soit 60 000 euros des 400 000 euros attribués en 2017 pour la Bresse bourguignonne.

Les 11 800 euros sollicités pour le cofinancement à hauteur de 30% du poste de Chargée de Mission Santé n'ont pas été retenus par l'Etat lors de la signature du contrat de ruralité le 14 mars 2017.

Les 17 600 euros sollicités pour le financement du temps de travail dédié du Chef de Projet (0.3 ETP en 2017) ont été inscrits mais ont été orientés, par l'Etat, vers la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'. Suite aux courriers échangés avec Mme la Sous-Préfète de LOUHANS et M. le Comptable du Trésor, une convention a été signée entre cet EPCI et le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

Par un courrier du 16 août 2017, M. le Préfet de Saône-et-Loire a rejeté la demande de versement de ces 17 600 euros et le recours gracieux voté à l'unanimité le 25 septembre 2017, par les élus du Comité syndical, n'a eu aucune réponse de la part de l'Etat.

Sans ce financement, le personnel du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ne peut plus consacrer de temps de travail aux dispositifs initiés par l'Etat. En effet, les postes d'agents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne dédiés au développement local sont subventionnés par le FEADeR et le Conseil Régional ; ces financements sont très contrôlés et ils ne peuvent pas être utilisés en dehors de l'ingénierie strictement liée à la mobilisation des crédits européens et régionaux réservés à la transition énergétique avec LEADER et le contrat territorial ainsi qu'au développement fluvestre de la Seille navigable.

Il est rappelé que lors de la présentation du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 Bourgogne, qui a eu lieu le 30 mars 2015, **la Bresse bourguignonne a appris qu'elle ne pouvait plus bénéficier d'un contrat de pays co-financé par l'Etat avec son Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT)** car il est dorénavant réservé à quelques territoires « vulnérables » comme le Charolais-Brionnais ou « hyper ruraux » comme le Nivernais-Morvan.

Le bilan de l'année 2018

Il est rappelé que les porteurs du contrat de ruralité 2017-2020 sont les Communautés de Communes ; le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est, quant à lui, dans la liste des partenaires au même titre que les Chambres Consulaires, de l'ARS, etc.

En 2018, aucun temps de travail n'a été prévu par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sur le contrat de ruralité 2017-2020 suite à l'annulation par M. le Préfet de Saône-et-Loire du versement des 17 600 euros inscrits dans la programmation annuelle 2017 (0.3 ETP du Chef de Projet) et à l'absence de réponse au recours gracieux voté à l'unanimité le 25 septembre 2017, par les élus du Comité syndical.

Néanmoins, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a appuyé la diffusion de la circulaire « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exercice 2018 » signée le 22 février 2018 par M. le Préfet de Saône-et-Loire en demandant aux collectivités de faire appel au contrat de ruralité 2017-2020 ; les dossiers complets étaient à déposer au plus tard le 31 mars 2018 en Sous-Préfecture de LOUHANS.

Pour la Bresse bourguignonne, 9 projets ont été définitivement retenus, à partir du mois de juillet 2018, par la Préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté :

Bénéficiaire	Projet	Coût total	Subvention DSIL accordée
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	Mise aux normes d'un bâtiment pour la création d'une micro crèche	19 799	9 900 €
BRANGES	Mise en accessibilité de l'école Ruez	162 926	81 463 €
JUIF	Rénovation énergétique de la Mairie	11 979	5 990 €
LA-CHAPELLE-THECLE	Réalisation d'une voirie pour accès à des logements pavillonnaires en locatif	57 000	28 500 €
LOUHANS	Déploiement du Wifi gratuit	42 909	17 164 €
MERVANS	Mise aux normes des réseaux d'eaux usées et pluviales	165 000	82 500 €
SAVIGNY-EN-REVERMONT	Aménagement d'une voirie pour desserte de logements et équipements publics	174 649	87 325 €
SIMANDRE	Rénovation thermique et mise en accessibilité de la salle des fêtes	105 200	52 600 €
THUREY	Rénovation thermique de la salle des fêtes	228 535	114 268 €
		TOTAL	479 710 €

A partir du mois d'Août 2018, des échanges ont eu lieu entre la Sous-Préfecture de LOUHANS et le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sur l'absence de projets « labellisés contrat de ruralité » et sur l'absence de « cumul DSIL + DETR » pourtant autorisé dans la circulaire ministérielle ; cumul attendu par les communes de BELLEVESVRE, VARENNES-SAINT-SAUVEUR et LOISY pour la rénovation de bâtiments communaux.

Le 31 octobre 2018, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a envoyé un courrier aux 4 communautés de communes et 88 communes pour l'identification des projets dans le cadre de la future DSIL 2019 ; 65 projets ont été identifiés au 31 décembre 2018.

Pour les autres financements proposés par l'Etat et les agences nationales au cours de l'année 2018, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a également envoyé des informations aux communes et EPCI sur les possibilités offertes par la Caisse des Dépôts et Consignations, l'appel à projets FISAC (mais l'extinction du FISAC a été acté dans la Loi de finances 2019), le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) avec 14 associations aidées en Bresse bourguignonne dont Radio Bresse, l'AMICALF de FRANGY-EN-BRESSE, la Grange Rouge, MIAM, etc.

Le projet de BAUDRIERES pour la rénovation de la Maison Perrusson appelée à être transformée en gîte de groupe a été identifié dans le rapport d'activité 2018 des services de l'Etat en Saône-et-Loire : « (...) Ce dossier, un temps envisagé dans le contrat de ruralité de la Bresse bourguignonne pour son caractère structurant, a finalement été présenté dans le cadre de la DETR (...) 240 000 euros (40%) par arrêté préfectoral du 6 avril 2018 ».

Le bilan de l'année 2019

Il est rappelé que les porteurs du contrat de ruralité 2017-2020 sont les Communautés de Communes ; le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est, quant à lui, dans la liste des partenaires au même titre que les Chambres Consulaires, de l'ARS, etc.

Comme en 2018, aucun temps de travail n'a été prévu en 2019 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sur le contrat de ruralité 2017-2020 suite à l'annulation par M. le Préfet de Saône-et-Loire du versement des 17 600 euros inscrits dans la programmation annuelle 2017 (0.3 ETP du Chef de Projet) et à l'absence de réponse au recours gracieux voté à l'unanimité le 25 septembre 2017, par les élus du Comité syndical.

Néanmoins, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a transmis, dès le 7 janvier 2019, aux services de l'Etat la liste des 65 projets recensés fin 2018 et un Comité Technique a eu lieu le 17 janvier en présence de Mme la Sous-Préfète de LOUHANS et de 3 Présidents de Communautés de Communes.

Suite à cette réunion, qui a permis d'apprendre que la DSIL 2019 serait ciblée, en Saône-et-Loire et selon les premières directives ministérielles, sur quelques projets structurants, des messages ont été envoyés à tous les porteurs des 65 projets afin qu'ils déposent des demandes de subvention au titre de la DETR 2019 (avant le 1^{er} février 2019 conformément à la circulaire préfectorale du 6 décembre 2018).

Une deuxième réunion du Comité Technique a été provoquée suite à la diffusion, le 22 mars 2019, de la circulaire préfectorale DSIL 2019 (avec des dossiers à déposer avant le 26 avril 2019 comme cela a été rappelé dans un message d'appui également envoyé le 22 mars 2019 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne). **Réunis le 19 avril 2019**, Mme la Sous-Préfète de LOUHANS et les Présidents de Communautés de Communes ont identifié des projets appelés à être inscrits dans la future programmation 2019 du contrat de ruralité 2017-2020 (DSIL et DETR).

L'annexe financière 2019 communiquée, que le 24 septembre 2019, par les services de l'Etat est composée de :

- 9 projets financés au titre de la DETR 2019 en sachant qu'ils sont déjà dans la liste départementale diffusée le 11 juin 2019 par la Préfecture de Saône-et-Loire
- Et de 2 projets financés au titre de la DSIL 2019 en sachant que les arrêtés préfectoraux attributifs ont été envoyés fin août 2019 à LOUHANS-CHATEAURENAUD pour l'aménagement de la Place de la Libération (183 715 euros de DSIL 2019) et à CUISERY pour la construction d'un espace services – santé (403 371 euros de DSIL 2019).

Pour mémoire, 9 projets ont été financés par la DSIL 2018 (au lieu de 2 en 2019) avec un montant total de 479 710 euros (587 086 euros en 2019).

Pour les autres financements proposés par l'Etat et les agences nationales au cours de l'année 2019, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a également envoyé des informations aux communes et EPCI sur les possibilités offertes par la Banque des Territoires (Aqua Prêt, Mobi Prêt), l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (biodiversité, adaptation aux changements climatiques), de l'ADEME (journée méthanisation du 9 avril 2019, formation Ecoquartiers, AMI Quartiers à Energie Positive, Mobilités actives à MACON le 14 mai 2019, appel à projets « Vélo et Territoire », rencontre de l'hydro-électricité du 15 novembre 2019, appel à projets chaufferies bois et réseaux de chaleur), le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) avec 11 associations aidées en 2019 (AEP Les Campanettes, Bresse Marathon, LBBC, GRS LOUHANS, Compagnie du Pois Chiche, Comité Cuiseaux Pays des Peintres, Comité des fêtes de BRIENNE, Ecole de Musique d'OUROUX-SUR-SAONE, La Grange Rouge, Culture et Langue des Signes Ferdinand Berthier et AMICAL'F), l'AMI pour les Tiers Lieux, les « Maisons France Services », le « *Forum Mobilité* » du 17 septembre 2019 à CLUNY, l'Agenda Rural et le programme « Petites Villes de demain ».

4 Maisons de Services Au Public (MSAP) ont également obtenu 15 000 euros chacune pour leur fonctionnement de l'année 2019 : SAINTE-CROIX, SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE, SAILLENARD et SAINT-GERMAIN-DU-BOIS.

La circulaire préfectorale DETR 2020 a été diffusée le 25 novembre 2019 et le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a écrit aux 88 communes et 4 communautés de communes pour rappeler les 6 axes du contrat de ruralité ; il était prévu de faire de même lors de la diffusion de la circulaire préfectorale DSIL 2020.

Le bilan de l'année 2020

Sans soutien financier de l'Etat pour l'ingénierie du contrat de ruralité 2017-2020, le **Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne** a néanmoins transmis les appels à projets **DETR 2020** et **DSIL 2020** puis un Comité Technique a eu lieu le **25 février 2020** en présence des représentants de la **Sous-Préfecture de LOUHANS** et de **3 Présidents de Communautés de Communes**. Par un courrier du 26 juin 2020 envoyé à Mme la Sous-Préfète, le Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a rappelé les projets susceptibles d'être éligibles à la DSIL 2020 dont ceux dans le cadre du **nouvel appel à projets en faveur de la transition écologique diffusé le 17 juin par la Préfecture**.

Suite à la demande de la Sous-Préfecture, l'annexe financière 2020 a été signée le 27 juillet 2020 par les 4 présidents de Communautés de Communes (présents lors de l'installation du comité syndical) mais sans le tableau d'identification des projets DSIL et DETR ; suite aux échanges entre les agents (dont une réunion de travail qui a eu lieu le 7 octobre 2020), **une hypothèse de programmation 2020 a été proposée fin décembre 2020 par les services du Pays :**

- **12 projets financés au titre de la DETR 2020** en sachant que 9 étaient déjà identifiés dans la liste départementale diffusée en avril 2020 par la Préfecture de Saône-et-Loire ;
- **et 6 projets financés au titre de la DSIL 2020** en sachant que les arrêtés préfectoraux attributifs ont été envoyés le **18 septembre 2020** à **LOUHANS-CHATEAURENAUD** pour la création, dans les anciens locaux de la piscine, d'un centre de sport associatif à destination d'un public défavorisé ou âgé (34 363 euros de DSIL 2020) et envoyés à partir de fin 2020 à **CUISERY** pour la réhabilitation d'un immeuble situé en centre-ville (41 173 euros), à **LOUHANS-CHATEAURENAUD** pour la création d'une passerelle sur le Solnan (151 305 euros), à **FRONTENAUD** pour l'acquisition d'un véhicule électrique (3 986 euros) et à **LE MIROIR** pour la rénovation énergétique du groupe scolaire (189 024 euros) ; 450 000 euros de DSIL 2020 devaient également être attribués à **Bresse Louhannaise Intercom'** pour la phase 2 de la construction d'un Pôle Enfance Jeunesse à **LOUHANS** suite à la décision prise par les élus de Terres de Bresse de réorienter, vers un organisme privé, le projet de construction d'une résidence seniors à **MONTPONT-EN-BRESSE**.

Pour mémoire, 2 projets ont été financés par la DSIL 2019 (au lieu de 6 en 2020) avec un montant total de 587 086 euros (869 851 euros en 2020).

Pour les autres financements proposés par l'Etat et les agences nationales au cours de l'année 2020, le **Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne** a également envoyé des informations aux communes et EPCI sur les nouvelles possibilités offertes par la Banque des Territoires (Plan climat de 40 milliards d'euros avec Bpifrance), l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (appels à projets « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 »), de l'ADEME (transformation en agence pour la transition écologique, nouvelle plateforme numérique de services et de conseils, Mission « Etincelles »), le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) avec **13 associations aidées en 2020**, l'AMI pour les Tiers Lieux, les « Maisons France Services », le nouveau guichet « Bouge ton coQ », l'Agenda Rural avec la feuille de route annoncée par le Gouvernement, le nouvel appel à projets pour la réalisation d'itinéraires cyclables (et l'annonce des projets lauréats avec celui de la Ville de **LOUHANS-CHATEAURENAUD** pour l'installation d'une passerelle sur le Solnan), le Plan de relance avec 30 milliards pour la transition écologique et le Haut-Commissariat au Plan, l'avenir des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), le recentrage de la DETR sur les zones rurales, l'appel à projets « bus France Services » et plusieurs messages sur « France Relance » (la création du « fonds Friches », l'annonce du site unique des Plans de relance en Bourgogne-Franche-Comté <https://www.relance-bfc.fr> avec le calendrier des appels à projets, la DSIL pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et le guide des Maires) ainsi que la création de l'adresse anct@saone-et-loire.gouv.fr (notamment pour les projets les plus complexes).

5 communes ont également été « labélisées » par les services de l'Etat en fin d'année 2020 :

- **SAINT-GERMAIN-DU-BOIS** pour « France Services » (30 000 euros de FNADT pour le fonctionnement annuel) ;
- **LOUHANS-CHATEAURENAUD, CUISEUX, PIERRE-DE-BRESSE** et **CUISERY** pour « Petites Villes de Demain » (crédits d'ingénierie et d'investissement à venir pour aider à la réalisation des projets du mandat 2020-2026).

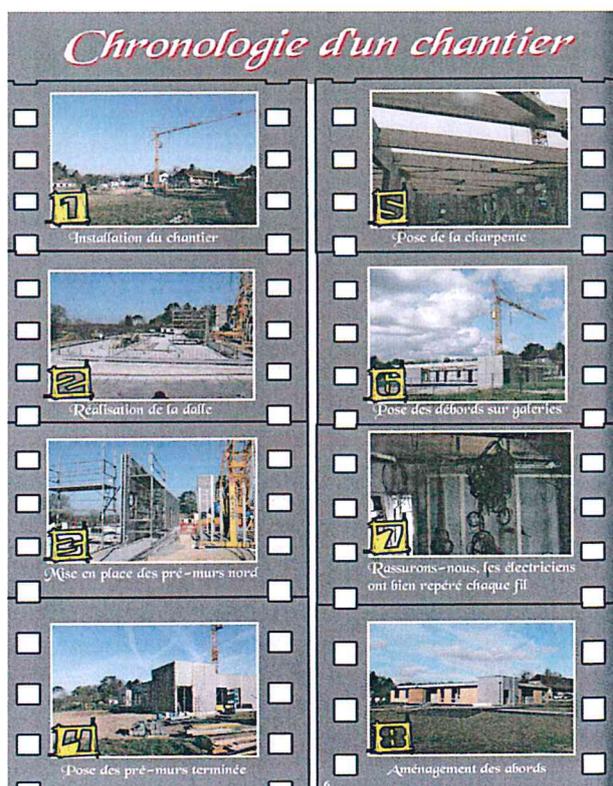
La circulaire préfectorale commune à la DETR 2021 et à la DSIL 2021 a été diffusée le 17 décembre 2020.

Il est prévu d'envoyer, à chaque signataire de ce contrat de ruralité, le bilan de la période 2017-2020 appelé à être utilisé pour un éventuel Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 à l'échelle du Pays.

Le bilan de l'axe « Favoriser l'accès aux soins et aux services publics »

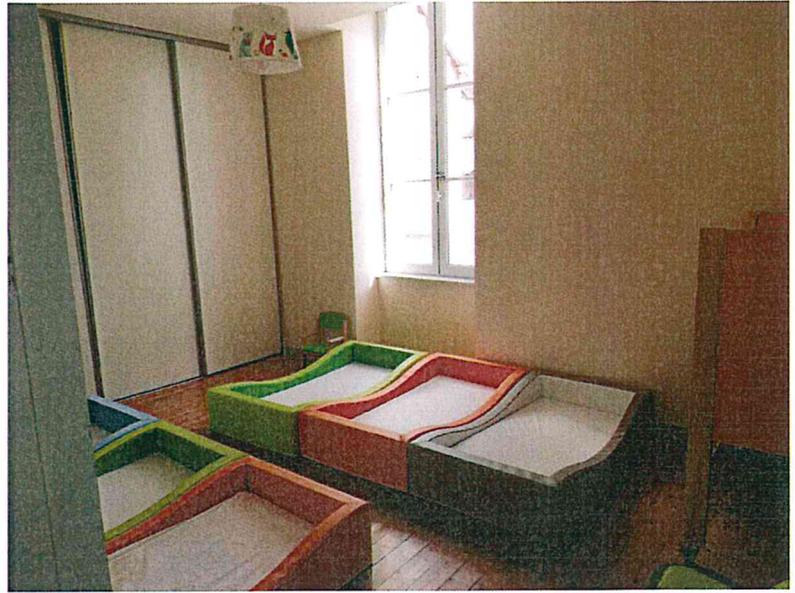
7 projets ont été identifiés dans la programmation 2017 :

- A BELLEVESVRE pour la mise en accessibilité et la rénovation de la Mairie ; les travaux ont été réalisés et la subvention FSIL notifiée de 73 011 euros a été utilisée à hauteur de 69 147 euros ;
- A BEAUREPAIRE-EN-BRESSE pour la sécurisation des abords des écoles ; les travaux ont été réalisés et la subvention DETR notifiée de 53 640 euros a été utilisée à hauteur de 10 379,96 euros car le projet a « été revu à la baisse » et les prix des artisans ont été moins coûteux que le prévisionnel de l'architecte ;
- A DOMMARTIN-LES-CUISEAUX pour la mise aux normes et l'accessibilité de l'école (sanitaires et salles de classe) avec 32 500 euros de FSIL notifiés et utilisés ;
- A OUROUX-SUR-SAONE pour le réaménagement et l'extension de la Mairie – Agence Postale ; les travaux ont eu lieu jusqu'en 2020 avec une subvention DETR notifiée de 180 000 euros ;
- A PIERRE-DE-BRESSE pour la mise en sécurité de l'accès de l'EHPAD et du groupe scolaire rue du Château ; les travaux ont été réalisés et la subvention DETR notifiée de 28 023 euros a été utilisée ;
- A SAINT-GERMAIN-DU-BOIS pour la mise aux normes et l'accessibilité des écoles ; les travaux ont été réalisés et la subvention FSIL notifiée de 101 224 euros a été utilisée en totalité ;
- Et à SAGY pour la création d'un pôle de santé pluridisciplinaire ; avec des travaux terminés en décembre 2019, la totalité des 100 000 euros de FSIL notifiés a été demandé et il en est de même pour les 180 000 euros de DETR.



2 projets ont été identifiés en 2018 dans le cadre de la DSIL (pas de programmation annuelle suite aux désengagements financiers constatés au second semestre 2017 et des reports de subventions à 2018 ou 2019) :

- Et à BRANGES pour la mise en accessibilité de l'école Ruez avec une subvention notifiée de 81 463 euros utilisée (solde de 9 375 euros versés en 2020) ;
- A BEAUREPAIRE-EN-BRESSE pour la mise aux normes d'un bâtiment et sa transformation en micro crèche avec une subvention notifiée de 9 900 euros intégralement utilisée



3 projets ont été identifiés dans la programmation 2019 :

- **A CUISERY pour la construction d'un Espace Santé Services** ; une subvention DSIL a été notifiée pour 403 371 euros et les travaux sont en cours en 2020 (premier acompte versé pour 121 011,30 euros)



- **A SAINT-GERMAIN-DU-BOIS pour la réhabilitation de la toiture du bâtiment de l'école primaire** ; les travaux ont eu lieu et la subvention DETR notifiée de 16 200 euros était en attente de versement début 2020 ;
- **Et à SAVIGNY-EN-REVERMONT pour l'aménagement du groupe scolaire** ; une subvention DETR de 35 036 euros a été notifiée et les travaux ont été inscrits au budget 2020 de la commune.

3 projets ont été identifiés dans la programmation 2020 validée en janvier 2021 par l'Etat

- **A FRANGY-EN-BRESSE pour la construction d'un centre de santé pluridisciplinaire** ; une subvention DETR de 52 952 euros a été notifiée (20% de 264 758)
- **A BEAUREPAIRE-EN-BRESSE pour l'achat d'une maison médicale** ; une subvention DETR de 72 000 euros a été notifiée (30% de 240 000)
- **Et à SORNAY pour l'acquisition d'un cabinet médical** ; une subvention DETR de 43 500 euros a été notifiée (30% de 145 000).

Le bilan de l'axe « Conforter et développer l'attractivité du territoire »

4 projets ont été identifiés dans la programmation 2017 :

- **A Bresse Louhannaise Intercom'** pour l'animation territoriale et économique ; la subvention FSIL de 17 600 euros, dédiée au 0,3 ETP mobilisé par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, a été annulée par M. le Préfet de Saône-et-Loire ;
- **A Terres de Bresse pour l'aménagement d'un itinéraire cyclo-pédestre entre LOUHANS et LA TRUCHERE en bord de Seille** avec des subventions FSIL et DETR respectivement notifiées de 100 000 et 211 706 euros ; le projet a subi des retards importants compte tenu du manque de réactivité du bureau d'études et des conditions climatiques de l'automne 2019 et du début d'hiver qui n'ont pas permis de lancer la première tranche de travaux entre BANTANGES et RANCY pour un montant de 460 000 euros. Terres de Bresse a envoyé à la Préfecture, la copie du dossier de consultation des entreprises. Il était envisagé que les travaux puissent être lancés à la fin de l'été 2020 (après la période de nidification des oiseaux). L'Etat a demandé, suite au comité de suivi NATURA 2000, une note complémentaire sur l'impact environnemental (l'AOMSL ayant également manifesté son inquiétude en 2019 et en 2020) ;
- **A BEAUVENOIS pour l'aménagement d'un gîte d'étape** ; le gîte fonctionne depuis juillet 2019 et la subvention DETR notifiée à 9 564 euros a été intégralement utilisée ;
- **Et à TORPES pour la reconversion d'un bâtiment communal en gîte rural** ; la subvention DETR notifiée à 99 821 euros a fait l'objet d'un premier versement en 2018 pour 36 577,09 euros



1 projet a été identifié en 2018 dans le cadre de la DSIL (pas de programmation annuelle suite aux désengagements financiers constatés au second semestre 2017 et des reports de subventions à 2018 ou 2019) :

- **A LOUHANS-CHATEAURENAUD pour le développement du Wifi gratuit** avec une subvention notifiée de 17 164 euros et versées à hauteur de 12 285,07 euros car le plafond de 80% de subvention a été atteint avec le co-financement du Conseil Régional.

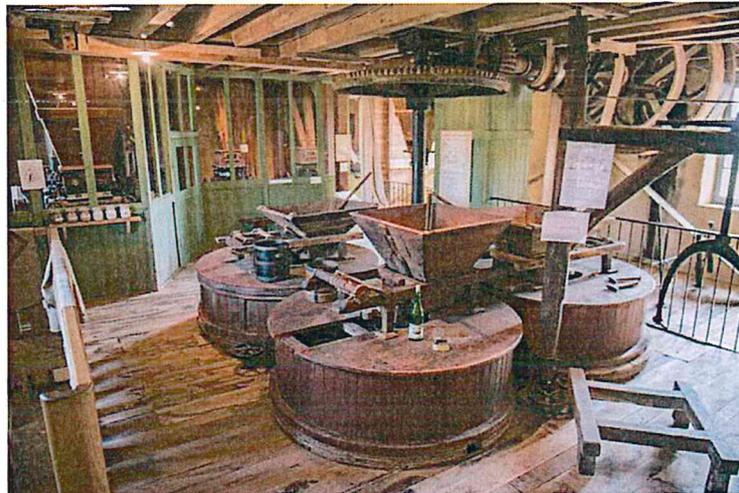
2 projets ont été identifiés dans la programmation 2019 :

- **A Terres de Bresse pour l'aménagement touristique des bords de Saône** ; une subvention DETR de 59 111 euros a été notifiée mais une mission de maîtrise d'œuvre a été engagée en 2020 au regard de l'ampleur du projet et des préconisations de VNF sur l'ancrage des pontons (risque en période de crue avec impact possible sur le barrage d'ORMES) ;
- **Et à BAUDRIERES pour l'aménagement de la Maison Perrusson et sa transformation de gîte de groupe** ; une subvention DETR a été notifiée pour 180 000 euros et les travaux ont débuté en janvier 2020



3 projets ont été identifiés dans la programmation 2020 validée en janvier 2021 par l'Etat

- **A BANTANGES pour l'aménagement d'un lieu d'accueil du tourisme fluvial et la transformation d'un bâtiment en lieu de restauration ; une subvention DETR de 168 483 euros a été notifiée (30% de 561 610) ;**
- **A MENETREUIL pour l'aménagement, par Terres de Bresse, du Moulin de Montjay ; une subvention DETR de 100 000 euros a été notifiée (40% de 250 000) ;**



- **Et à LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR pour la sécurisation, par Bresse Nord Intercom', de la baignade naturelle ; une subvention DETR de 11 000 euros a été notifiée (40% de 27 500).**



Le bilan de l'axe « Redynamiser les bourgs-centres »

2 projets ont été identifiés dans la programmation 2017 :

- A FLACEY-EN-BRESSE pour la rénovation du bâtiment de la boulangerie ; la subvention DETR notifiée de 15 351 euros a été utilisée à hauteur de 15 083 euros ;
- Et à LA FRETTE pour la rénovation et la mise en conformité du multiple rural et du logement attenant ; les travaux ont eu lieu et la subvention DETR notifiée à 129 996 euros a fait l'objet d'un premier acompte de 43 548,12 euros en avril 2019 (un deuxième acompte était en attente de versement en février 2020). Après un an d'existence entre mi 2019 et mi 2020, la structure multiservices « Cyber'potes » a laissé sa place au bar restaurant « La Dînette frettoise ».



1 projet a été identifié en 2018 dans le cadre de la DSIL (pas de programmation annuelle suite aux désengagements financiers constatés au second semestre 2017 et des reports de subventions à 2018 ou 2019) :

- A MERVANS pour la mise aux normes des réseaux d'eaux usées et pluviales avec une subvention notifiée de 82 500 euros qui a été utilisée en totalité (solde versé en février 2020).

2 projets ont été identifiés dans la programmation 2019 :

- A MERVANS pour la construction de 3 cellules commerciales par Bresse Revermont 71 ; une subvention DETR a été notifiée pour 208 000 euros et les travaux ont débuté en février 2020 avant d'être interrompus par le confinement

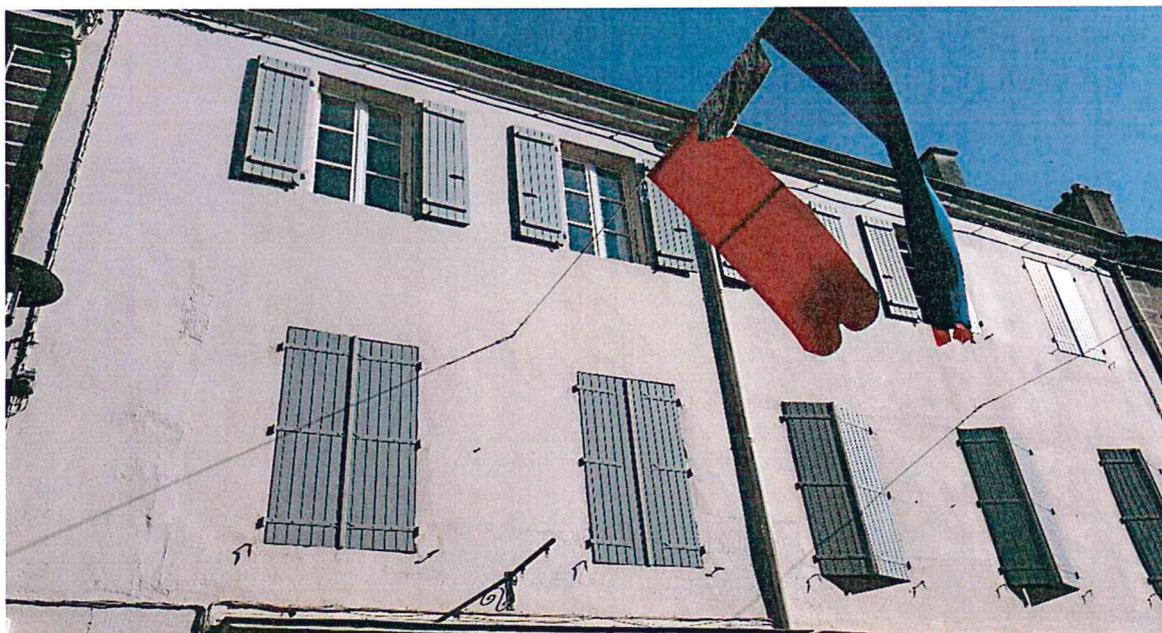


- Et à LOUHANS-CHATEAURENAUD pour le réaménagement de la Place de la Libération ; les travaux ont eu lieu jusqu'en 2020 et la subvention DSIL notifiée de 183 715 euros sera intégralement utilisée.



2 projets ont été identifiés dans la programmation 2020 validée en janvier 2021 par l'Etat

- A CUISEAUX pour l'aménagement du champ de foire ; une subvention DETR de 52 400 euros a été notifiée (20% de 262 000). Le démarrage du chantier est prévu pour janvier 2021 ;
- Et à CUISERY pour la réhabilitation d'un ancien immeuble situé au centre-ville ; une subvention DSIL de 41 173 euros a été notifiée (40% de 102 932).



Le bilan de l'axe « Faciliter les mobilités »

4 projets ont été identifiés dans la programmation 2017 :

- **A CUISERY** pour la mise en sécurité et l'accessibilité de la route de Montrevost ; la subvention DETR notifiée de 31 448 euros a été perçue par la commune ;
- **A SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE** pour la mise en sécurité de l'entrée nord – Hameau du Villey ; la subvention DETR notifiée de 27 891 euros a été utilisée à hauteur de 26 150,15 euros et les travaux se sont achevés en décembre 2017 ;
- **A SAINTE-CROIX** pour la sécurisation et la mise en accessibilité des modes doux dans la traversée du bourg ; la subvention DETR notifiée de 47 004 euros a été versée à la commune



- Et à **SORNAY** pour la réalisation d'un chemin piétonnier au droit de la RD 971 ; les travaux ont eu lieu fin 2017 et la subvention DETR notifiée à 15 580 euros a fait l'objet de versements en 2017 et 2018.

2 projets ont été identifiés en 2018 dans le cadre de la DSIL (pas de programmation annuelle suite aux désengagements financiers constatés au second semestre 2017 et des reports de subventions à 2018 ou 2019) :

- **A LA-CHAPELLE-THECLE** pour la réalisation d'une voirie pour accès à des logements pavillonnaires en locatif avec une subvention notifiée de 28 500 euros qui a été utilisée à hauteur de 26 692,20 euros (acompte de 8 550 euros en mai 2019 et solde de 18 142,20 euros en septembre 2019)



- Et à SAVIGNY-EN-REVERMONT pour l'aménagement d'une voirie pour la desserte de logements et d'équipements publics avec une subvention notifiée de 87 325 euros pour des travaux toujours en cours début 2020 suite à l'intervention du SYDESL (26 197,50 euros perçus en 2018 et 43 662,50 en 2019).

En 2019, quelques projets ont été identifiés (dont des travaux sur des ouvrages d'art) mais aucun n'a été retenu dans la programmation annuelle du contrat de ruralité :

- M. le Maire de TORPES a fait part de sa déception suite au refus de sa demande de financement concernant le « Pont des Tenaudins » (travaux effectués en 2020) ;
- à VINCELLES et SAINT-USUGE, c'est le « Pont du Coucou » qui a fait l'objet de discussions.

2 projets ont été identifiés dans la programmation 2020 validée en janvier 2021 par l'Etat

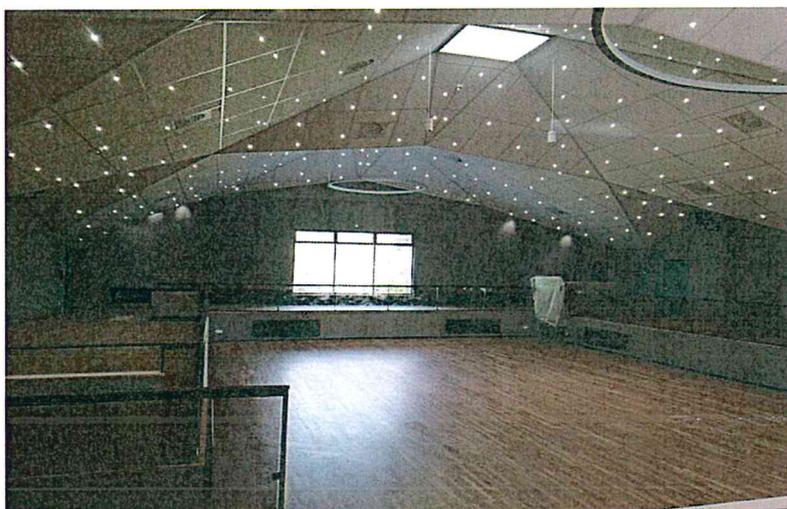
- A LOUHANS-CHATEAURENAUD pour la création d'une passerelle sur le Solnan ; une subvention DSIL 2020 de 151 305 euros a été notifiée (30% de 504 309). Ce financement se cumule avec la subvention gouvernementale obtenue au titre de l'appel à projets 2020 « continuité cyclable » ;
- Et à MONTPONT-EN-BRESSE pour l'aménagement de cheminements piétons ; une subvention DETR de 108 000 euros a été notifiée (20% de 540 000).



Le bilan de l'axe « La transition énergétique »

2 projets ont été identifiés dans la programmation 2017 :

- A LOUHANS pour la création d'une plateforme de stockage et de broyage de déchets verts par le SIVOM du Louhannais ; les travaux ont commencé en 2020 et permettront d'utiliser la subvention DETR notifiée de 101 285 euros ;
- Et à LOUHANS-CHATEAURENAUD pour les travaux complémentaires de rénovation énergétique dans le cadre de la restructuration du Palace Pierre Provence ; les travaux ont eu lieu et la subvention FSIL notifiée à 141 000 euros a été intégralement utilisée.



2 projets ont été identifiés en 2018 dans le cadre de la DSIL (pas de programmation annuelle suite aux désengagements financiers constatés au second semestre 2017 et des reports de subventions à 2018 ou 2019) :

- A JUIF pour la rénovation énergétique de la Mairie avec une subvention notifiée de 5 990 euros qui a été utilisée en totalité (1 797 euros versés en novembre 2018 et 4 193 euros en avril 2019) ;
- Et à THUREY pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes avec une subvention notifiée de 114 268 euros intégralement utilisée au cours du premier semestre 2019.



3 projets ont été identifiés dans la programmation 2019 :

- A LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux ; une subvention DETR a été notifiée pour 24 407 euros et les devis étaient en cours d'analyse en février 2020 ;
- A LA-CHAPELLE-THECLE pour la pose de panneaux photovoltaïques sur un hangar communal ; une subvention DETR a été notifiée pour 7 213 euros et les travaux ont eu lieu pour un total 14 785,44 euros soit 5 914,18 euros de subvention ;

- Et à **SORNAY** pour la **réhabilitation de l'école maternelle William Morey** ; une subvention DETR a été notifiée pour 180 000 euros et les travaux étaient en cours en 2020



4 projets ont été identifiés dans la programmation 2020 validée en janvier 2021 par l'Etat

- A **BRIENNE** pour la **rénovation énergétique de la Salle des Fêtes Marcel Mathy** ; une subvention DETR 2020 de 87 805 euros a été notifiée (20% de 439 027) ;
- A **FRONTENAUD** pour l'**acquisition d'un véhicule électrique** ; une subvention DSIL de 3 986 euros a été notifiée (25% de 15 943) ;
- A **LE MIROIR** pour la **rénovation énergétique du groupe scolaire** ; une subvention DSIL de 189 024 euros a été notifiée (40% de 473 010) ;
- Et à **LOUHANS-CHATEAURENAUD**, pour l'**extension de la déchetterie avec valorisation des déchets verts par le SIVOM du Louhannais** ; une subvention DETR de 142 755 euros a été notifiée (30% de 475 850). Les travaux ont débuté en novembre 2020 et doivent s'achever en mars 2021.



Le bilan de l'axe « Favoriser la cohésion sociale sur le territoire »

6 projets ont été identifiés dans la programmation 2017 :

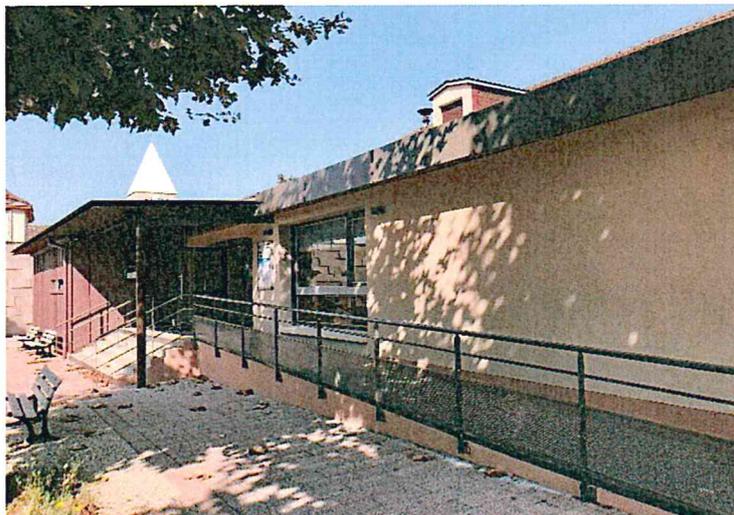
- A CUISEAUX pour les travaux de réhabilitation de la piscine de plein air par la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' ; les subventions FSIL et DETR ont été respectivement notifiées à 100 000 et 507 996 euros pour des travaux qui ont eu lieu jusqu'en 2019 (les demandes de soldes ont eu lieu en 2020) ;
- A LOUHANS pour la mise en conformité de l'aire de grand passage des gens du voyage par la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' ; la subvention FSIL puis DETR a été notifiée à 82 400 euros et les travaux ont eu lieu jusqu'en 2020 ;
- A SAVIGNY-EN-REVERMONT pour la construction d'un espace intercommunal polyvalent par la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 ; la subvention DETR a été notifiée à 56 400 euros et les travaux ont été réalisés en 2019 ;
- A CUISEAUX pour la construction d'un restaurant scolaire et la sécurisation des cours d'école ; la subvention DETR a été notifiée à 180 000 euros et le restaurant est en service depuis la rentrée de septembre 2019



- A MERVANS pour la construction d'une salle pour l'accueil d'une classe ULIS ; la subvention DETR notifiée de 9 716 euros a été intégralement versée en avril 2018 ;
- Et à SAILLENARD pour la rénovation du bâtiment du foyer rural et ses abords ; les travaux ont eu lieu et la subvention DETR notifiée à 119 591 euros a été intégralement utilisée (35 877,30 en juillet 2018, 59 129,50 euros en août 2019 et le solde de 25 584,42 euros en 2020).

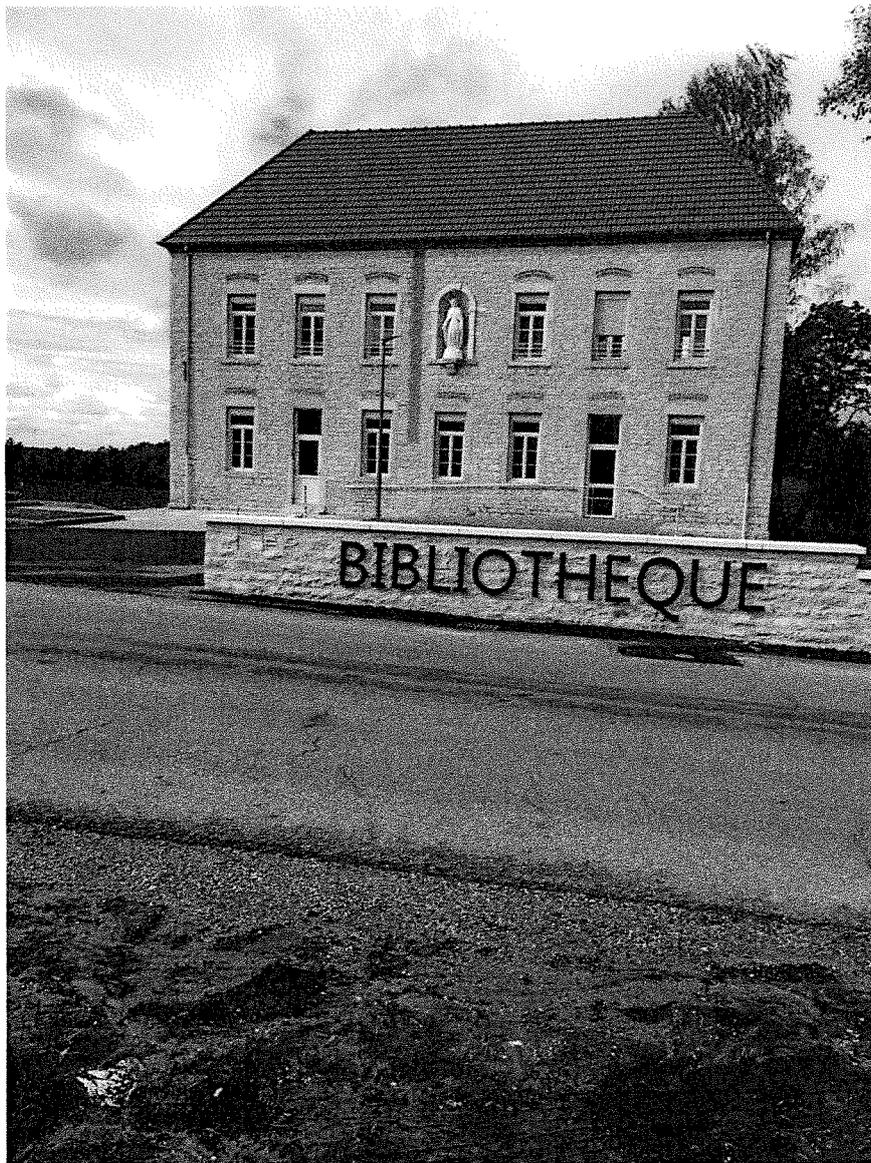
1 projet a été identifié en 2018 dans le cadre de la DSIL (pas de programmation annuelle suite aux désengagements financiers constatés au second semestre 2017 et des reports de subventions à 2018 ou 2019) :

- A SIMANDRE pour la mise en accessibilité et la rénovation thermique de la salle des fêtes avec une subvention de 52 600 euros qui a été utilisée à hauteur de 40 396,53 euros avec des travaux achevés fin 2019



1 projet a été identifié dans la programmation 2019 :

- **A BRANGES pour la réhabilitation de l'ancienne cure en bibliothèque** ; une subvention DETR a été notifiée pour 180 000 euros et les travaux ont été engagés en 2019 (plus de 550 000 euros réalisés mi 2020). La nouvelle bibliothèque est opérationnelle depuis le 24 octobre 2020.



4 projets ont été identifiés dans la programmation 2020 validée en janvier 2021 par l'Etat

- **A BELLEVESVRE pour la réhabilitation d'une antenne bibliothèque** ; une subvention DETR de 88 500 euros a été notifiée (30% de 295 000) ;
- **A LOUHANS-CHATEAURENAUD pour la construction d'un Pôle Enfance Jeunesse (tranche 1) par Bresse Louhannaise Intercom'** ; une subvention DETR de 819 564 euros a été notifiée (30% de 2 731 880) ;
- **A LOUHANS-CHATEAURENAUD pour la création, dans les locaux de l'ancienne piscine, d'un centre de sport associatif à destination d'un public défavorisé ou âgé** ; une subvention DSIL de 34 363 euros a été notifiée (25% de 137 450) ;
- **Et à MONTPONT-EN-BRESSE pour la construction d'une résidence séniors par Terres de Bresse** ; suite à la décision des élus de cette Communauté de Communes de confier ce projet à un privé, les 450 000 euros de DSIL ont été attribués à Bresse Louhannaise Intercom' pour la tranche 2 de la construction du Pôle Enfance Jeunesse (31,49 % de 1 428 890) dont l'Avant-Projet Définitif (APD) a été voté, à l'unanimité, lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020.

Synthèse

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ont **été mobilisées chaque année entre 2017 et 2020** ; les opérations identifiées dans les programmations annuelles de ce contrat de ruralité 2017-2020 ont **toutes été réalisées ou sont en cours de réalisation**.

L'annulation, par M. le Préfet de Saône-et-Loire, des crédits dédiés à l'animation territoriale et l'absence de réponse à la demande de recours gracieux déposée en septembre 2017 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, n'ont **pas permis de maintenir un temps de travail dédié à ce contrat de ruralité** mais les informations ont été communiquées, des courriers ou courriels ont été échangés et des réunions de travail ont eu lieu (Comité Technique).

En outre, l'ingénierie territoriale, financée par le Conseil Régional et par l'Europe sur la **priorité locale de la transition énergétique**, a permis

1. D'utiliser les **1 750 000 euros du contrat territorial 2018-2021** financé par le Conseil Régional et d'obtenir, en 2020, une **dotation complémentaire de 286 000 euros** suite au bilan à mi-parcours présenté en 2019 ;
2. De programmer les **1 500 000 euros du programme LEADER « Entrer dans la transition énergétique » financé par le FEADeR 2014-2020** (plaquette de communication diffusée en 600 exemplaires en 2020) ;
3. D'utiliser tous les fonds ministériels du **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)** signés en 2016 et 2017 avec le Ministère de l'Environnement (ex Ministère de la Transition Ecologique) ;
4. Et de mobiliser, sur la période 2017 à 2019, l'intégralité des **1 200 000 euros de « l'obligé EDF »** dans le cadre du programme « *Economies d'Energie dans les TEPCV* » avec **111 opérations locales financées par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**.

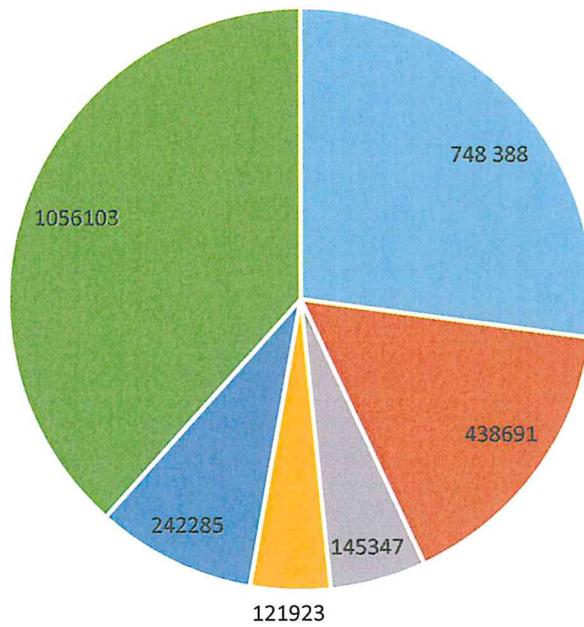
Dans le cadre de cette thématique de la transition énergétique,

- le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a également porté une « *Mission de mobilisation des acteurs locaux, publics et privés, pour l'émergence de dispositifs de type TEPos (Territoire à Energie Positive)* » ; issus du rendu final de cette « **Mission TEPos** », **les plans d'actions à l'échelle des Communautés de Communes sont suivis par un « Comité Technique de la Transition énergétique »** (5 réunions avant les élections municipales et intercommunales de 2020)
- l'Etat a proposé de faire des **Contrats de Transition Ecologique (CTE)** aux Communautés de Communes mais aucune n'a souhaité candidater (nombre très restreint de lauréats, certains critères bloquants, etc.)
- les **Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)** sont obligatoires pour Bresse Louhannaise Intercom' et Terres de Bresse et une commande groupée a été préparée pour l'élaboration de ces 2 documents ; celle-ci a été modifiée suite aux volontés de Bresse Nord Intercom' puis de Bresse Revermont 71 d'avoir leur PCAET alors que ces intercommunalités n'y sont pas obligées. L'offre du SYDESL n'a pas été retenue par ces 4 EPCI. Ni le Conseil Régional (qui ne souhaite pas financer les PCAET), ni LEADER (qui ne peut pas être appelé sur des procédures réglementaires) ne sont mobilisables (financements et/ou temps de travail) mais les ordonnances de juin 2020 permettent à un SCoT de faire office de PCAET (le SCoT de la Bresse bourguignonne adopté en 2017 est révisable pour 2023)

D'autres dispositifs ont également été mis en œuvre sur la période 2017-2020 :

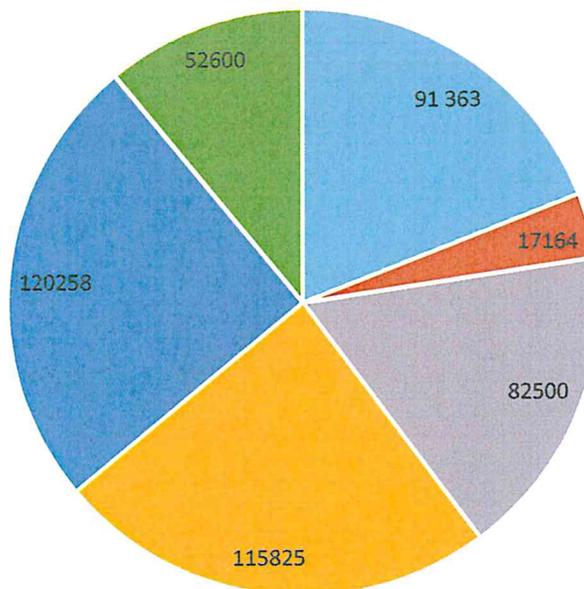
- Le **Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne** signé en juillet 2019 avec un poste financé à 50% par l'ARS ;
- Et le **Contrat de Développement fluvestre de la Seille navigable 2015-2020** signé avec le Conseil Régional mais avec un temps de travail financé par le FEADeR 2014-2020 (bilan final présenté en octobre 2020).

Montants DSIL et DETR attribués en 2017 (en euros)



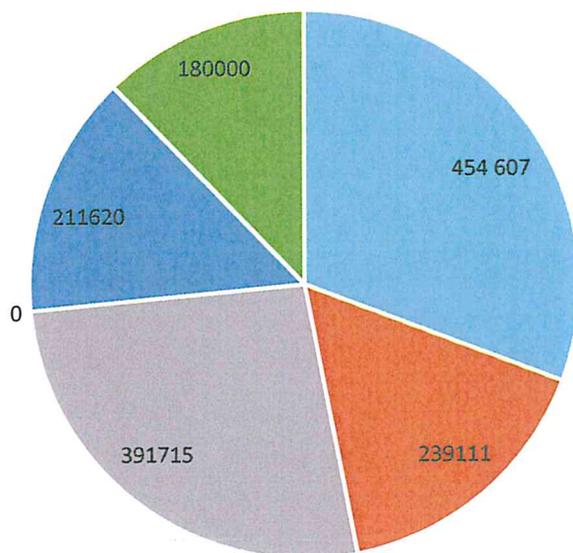
- Accès aux soins et aux services publics
- attractivité du territoire
- bourgs centres
- Mobilités
- transition énergétique
- cohésion sociale

Montants DSIL attribués en 2018 (en euros)



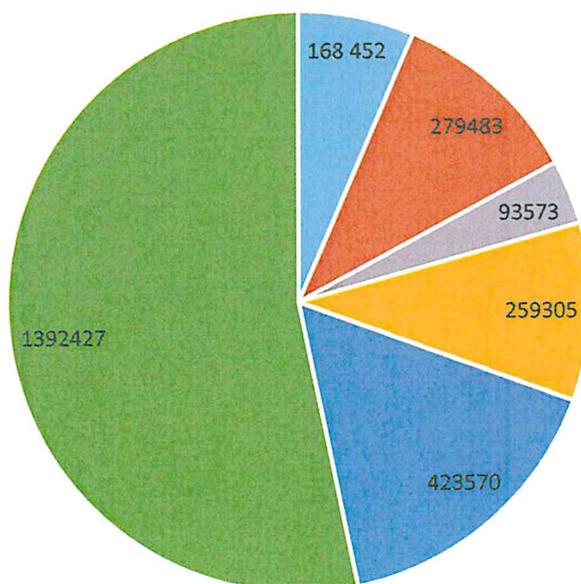
- Accès aux soins et aux services publics
- attractivité du territoire
- bourgs centres
- Mobilités
- transition énergétique
- cohésion sociale

Montants DSIL et DETR attribués en 2019 (en euros)



- Accès aux soins et aux services publics
- attractivité du territoire
- bourgs centres
- Mobilités
- transition énergétique
- cohésion sociale

Montants DSIL et DETR attribués en 2020 (en euros)



- Accès aux soins et aux services publics
- attractivité du territoire
- bourgs centres
- Mobilités
- transition énergétique
- cohésion sociale

Perspectives

Depuis septembre 2020 et suite à la déclaration de politique générale du nouveau Premier Ministre M. Jean CASTEX, la fédération nationale des Pays <https://anpp.fr> a fait plusieurs communiqués sur une prochaine contractualisation appelée à prendre le relais des contrats de ruralité 2017-2020.

Dans le cadre de sa circulaire du 20 novembre 2020, M. le Premier Ministre a donné jusqu'au 15 janvier 2021 aux Préfets de département pour qu'ils déterminent les « périmètres de référence » des **futurs Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)** ; en Saône-et-Loire, ce sujet a été abordé lors des échanges bilatéraux entre l'Etat et les Communautés de Communes (dates de ces entretiens présentées le 4 décembre 2020 lors de l'installation – en visioconférence – du comité local de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires ANCT).

Dans un courrier du 17 décembre 2020 envoyé au Premier Ministre, la nouvelle Présidente de l'ANPP, Mme Josiane CORNELOUP Députée de Saône-et-Loire, rappelle que les Pays « toujours engagés pour la réussite de politiques ambitieuses (...) méritent un message fort de la part (du) Gouvernement sur ce sujet ».

Les contractualisations 2021-2027 pourraient se faire sous forme d'avenants à des contrats existants (contrats de ruralité) ; les périmètres LEADER et de contrats avec la Région sont à privilégier selon la circulaire.

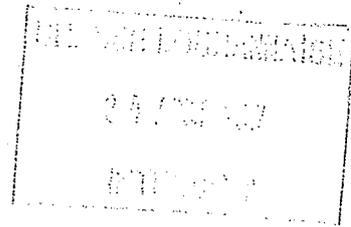
Annexes

1. Programmation annuelle 2017 signée le 14 mars 2017
2. Courrier de M. le Préfet de Saône-et-Loire en date du 16 août sur le report et l'annulation de financements signés le 14 mars 2017
3. Réponse du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en date du 7 septembre 2017
4. Délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en date du 25 septembre 2017
5. Demande de recours gracieux par un courrier en date du 28 septembre 2017
6. Courrier de Mme la Sous-Préfète de LOUHANS en date du 8 août 2018
7. Réponse du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en date du 13 septembre 2018
8. Demande du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en date du 11 octobre 2018
9. Réponse de Mme la Sous-Préfète de LOUHANS en date du 17 octobre 2018
10. Courrier du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en date du 31 octobre 2018 aux communes et à leurs groupements
11. Courrier du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à Mme la Sous-Préfète le 7 janvier 2019
12. Liste des présents au Comité Technique du 17 janvier 2019
13. Courrier du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à Mme la Sous-Préfète le 2 avril 2019
14. Liste des présents au Comité Technique du 19 avril 2019
15. Programmation annuelle 2019 signée le 21 octobre 2019
16. Courrier du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en date du 25 novembre 2019 aux communes et à leurs groupements pour la mobilisation de la DETR 2020
17. Courrier du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en date du 24 janvier 2020 aux communes et à leurs groupements pour la mobilisation de la DSIL 2020
18. Liste des présents au Comité Technique du 25 février 2020
19. Courrier du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à Mme la Sous-Préfète le 26 juin 2020
20. Programmation annuelle 2020 validée en janvier 2021 par l'Etat

ANNEXE 1 CONVENTION FINANCIERE 2017 : PROGRAMMATION ANNUELLE DU CONTRAT DE RURALITE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

L'Etat participera au cofinancement de certaines actions sous formes de subventions dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat, en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs en mobilisant des dotations et crédits de droit commun et spécifique dans le respect des cadres réglementaires les régissant (FNADT, DETR, FSIPL dédié « contrat de ruralité » et/ou « thématique »

VOLET PRIORITAIRE	PROJET										SUBVENTIONS DE L'ETAT						Région crédits territoriaux ou BTP	Autres
	Axe	Intitulé	Porteur	Nature de l'action	Coût	FSIPL dédié CR		FSIL thématique		DETR 2017		Montant	Taux	Montant	Taux			
						Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux							
1	Favoriser l'accès aux soins et aux services publics	Commune de Bellevsre	Mise en accessibilité et rénovation de la mairie	146 022				73 011	50%			53 640	30%			37 334 (divers)		
		Commune de Beaufort-en-Bresse	Sécurisation des abords de l'école	178 800														
		Commune de Dommarin les Cuisseaux	Mises aux normes et accessibilité de l'école (sanitaires et salles de classe)	65 000					32 500	50,00%								
		Commune d'Ouroux-sur-Saône	Réaménagement et extension de la mairie / agence postale	643 535									180 000	30%			FSIL 2016 de 10 785 € pour mise en accessibilité de la mairie	
		Commune de Pierre-de-Bresse	Mise en sécurité de l'accès de l'EHPAD et du groupe scolaire rue du Château	140 114									28 023	20%				
2	Conforter et développer l'attractivité du territoire	Commune de Saint-Germain-du-Bois	Mise aux normes accessibilité des écoles	202 448				101 224	50%									
		Commune de Sagy	Création d'un pôle de santé pluridisciplinaire	689 210				100 000	14,51%			180 000	30%					
		CC Bresse Louhannaise Intercom'	Animation territoriale et économique	22 000				17 600	80%									
		CC Terras de Bresse	Aménagement d'un itinéraire vélo-pédestre entre Louhans et la Truchère en bord de Saïlle	1 058 530				100 000	9,44%			211 706	20%			250 000 (communes)		
		Commune de Beauvernois	Aménagement d'un gîte d'étape	23 910								9 564	40%					
3	Redynamiser les bourgs-centres	Commune de Torpes	Reconversion d'un bâtiment communal en gîte rural	332 738								99 821	30%					
		Commune de Flacey-en-Bresse	Rénovation du bâtiment de la boulangerie	38 378								15 351	40%					
		Commune de La Frette	Rénovation et mise en conformité du multiple rural et du logement attenant	324 990								129 996	40%			1 000 (amendes police) 10 000 (réserve parlementaire)		
		Commune de Cuisery	Mise en sécurité et accessibilité de la route de Montrevost	157 238								31 448	20%			6 000 (réserve parlementaire)		
		Commune de Saint-Etienne-en-Bresse	Mise en sécurité de l'entrée nord - Hameau du Villey	139 459								27 891	20%					
4	Faciliter les mobilités	Commune de Sainte-Croix	Sécurisation et mise en accessibilité des modes doux dans la traverse du bourg	235 020								47 004	20%					
		Commune de Sornay	Réalisation d'un chemin piétonnier au droit de la RD 971	78 400								15 680	20%			6 100 (amendes police)		
		SIVOM du Louhannais	Création d'une plateforme de stockage et broyage de déchets verts à Branges	506 425								101 285	20%			150 000 (ADEME)		
		Commune de Louhans	Restructuration du palace Pierre Provence : travaux complémentaires de transition énergétique	470 000				141 000	30%					188 000				
		CC Bresse Louhannaise Intercom'	Travaux de réhabilitation de la piscine de plein air à Cuisseaux	2 539 980				100 000	3,94%			507 996	20%			18 750 (Département)		
5	La transition énergétique	CC Bresse Louhannaise Intercom'	Mise en conformité de l'aire de grand passage des gens du voyage à Louhans	375 000				82 400	21,97%									
		CC Bresse Revermont 71	Construction d'un espace polyvalent intercommunal à Savigny-en-Revermont	282 000								56 400	20%					
		Commune de Cuisseaux	Construction d'un restaurant scolaire et sécurisation des cours d'école	674 000								180 000	30%			122 980 (FEADER) 10 000 (réserve parlementaire)		
		Commune de Mervans	Construction d'une salle pour l'accueil d'une classe ULIS	32 387								9 716	30%					
		Commune de Saillenard	Rénovation du bâtiment du foyer rural et ses abords	597 953								119 591	20%			47 009 (LEADER) 5 000 (réserve parlementaire)		
				TOTAL	9 953 537		400 000			347 735		2 005 112						



SERVICE DU PILOTAGE INTERMINISTÉRIEL
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Pôle Aménagement du territoire
Affaire suivie par : J. Doussot
Tél. : 03.85.21.82.57
Fax : 03.85.21.81.02
jonas.doussot@saone-et-loire.gouv.fr

Mâcon, le 16 AOUT 2017

Scanné le 25/8/17
N. VADOT A.
N. MARTINO.
JHD B. Sautereau
et Sautereau

Monsieur le Président,

Dans le cadre du contrat de ruralité de la Bresse Bourguignonne signé le 14 mars dernier, vous avez sollicité auprès de mes services l'attribution de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) notamment pour les projets suivants :

- mise en conformité de l'aire de grand passage des gens du voyage à Louhans,
- fonctionnement de l'animation territoriale et économique.

Ces projets figurent dans l'annexe financière dudit contrat avec des possibilités de financement à hauteur de 82 000 € et 17 600 € au titre de la DSIL dédiée contrat de ruralité.

Au regard de la dotation définitive qui vient de m'être notifiée au titre de ce dispositif, il ne m'est pas possible dans l'immédiat de retenir l'ensemble des projets initialement prévus au titre de la programmation 2017 de l'enveloppe dédiée contrat de ruralité.

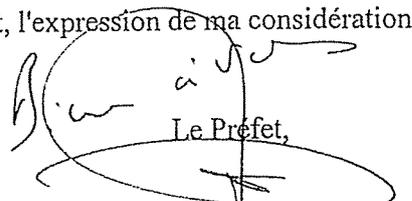
S'agissant du projet de mise en conformité de l'aire de grand passage des gens du voyage à Louhans, je note qu'il ne devrait débuter qu'en 2018.

Dans ces conditions, j'ai décidé d'intégrer ce projet à la maquette financière 2018 sous réserve de la disponibilité des crédits en 2018, et de le retirer de la programmation 2017.

D'autre part, en ce qui concerne votre demande d'accompagnement de l'animation territoriale et économique celle-ci n'est plus éligible à la DSIL dédiée contrat de ruralité au regard des dernières précisions communiquées par Mme la Préfète de région : seules les dépenses de fonctionnement non récurrentes intégrées à un projet d'investissement peuvent bénéficier d'une subvention au titre de ce dispositif.

Par conséquent, j'ai le regret de vous informer du retrait de cette opération au titre de la programmation 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Le Préfet,
Gilles PAYET

Monsieur Anthony VADOT
Président de la communauté de communes
Bresse Louhannaise Intercom'
1, place Saint Jean
71 500 LOUHANS

M. le Préfet de Saône-et-Loire
s/c Mme la Sous-Préfète de LOUHANS

Louhans, le 07 SEP. 2017

Objet : annulation de la DSIL prévue pour l'animation territoriale

Monsieur le Préfet,

Par un courrier en date du 16 août dernier, la Préfecture de Saône-et-Loire m'informe de l'annulation des 17 600 euros inscrits dans l'annexe financière 2017 de notre contrat de ruralité 2017-2020 signé le 14 mars 2017.

Par conséquent, je vous informe que le personnel du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ne pourra plus consacrer de temps de travail aux dispositifs initiés par l'Etat : contrat de ruralité, TEPCV, Habiter Mieux, etc.

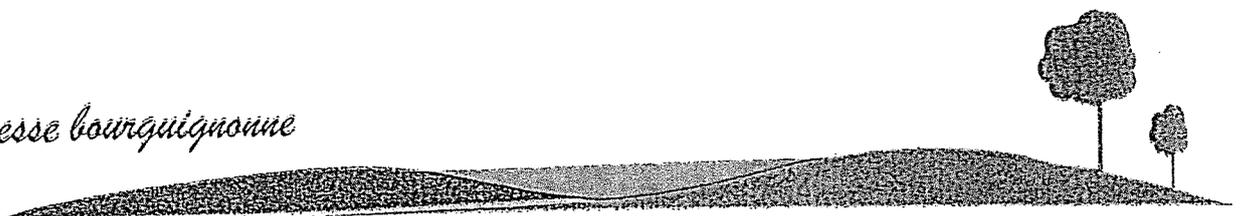
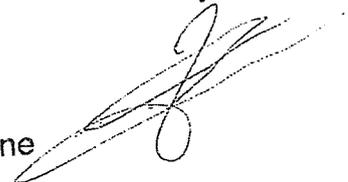
En effet, nos postes d'agents dédiés au développement local sont subventionnés par le FEADeR et le Conseil Régional ; ces financements sont très contrôlés et ils ne peuvent pas être utilisés en dehors de l'ingénierie strictement liée à la mobilisation des crédits européens et régionaux réservés à la transition énergétique avec LEADER et le contrat territorial ainsi qu'au développement fluvestre de la Seille navigable.

En vous faisant part de ma profonde déception face à cette situation très regrettable provoquée par la remise en cause d'engagements contractuels,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 25 septembre 2017 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 22/37

L'an deux mille dix-sept et le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 10

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, Mme Christine BOURGEOIS, M. Michel BUGUET, M. Christian CLERC, M. Jean-Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, M. Joël CULAS, M. Roger DONGUY, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Michel PUGET, M. Yves RAVET, Mme Françoise JACQUARD

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 32

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Stéphanie LEHEIS, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Jean-Paul PIRAT, M. Daniel PUTIN, Mme Véronique REYMONDON, Mme Claudette TISSOT, M. Jean SIMONIN, Mme Martine CHEVALLIER

Date de la convocation : 14 septembre 2017

Secrétaire de séance : Mme Françoise JACQUARD

Délibération n°2017-042 : Maintien des engagements contractuels de l'Etat au titre du contrat de ruralité 2017-2020

- Vu le contrat de ruralité 2017-2020 et son annexe financière 2017 signés le 14 mars 2017
- Vu la convention signée avec la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' pour obtenir le versement des crédits d'animation 2017 selon les modalités prévues par l'Etat
- Vu le courrier de M. le Préfet de Saône-et-Loire daté du 16 août 2017
- Considérant la réunion de bureau du 11 septembre 2017.

M. le Président informe que la demande de versement de la DSIL prévue pour l'animation 2017 du contrat de ruralité 2017-2020 signé le 14 mars 2017 a été rejetée par la Préfecture de Saône-et-Loire dans un courrier daté du 16 août 2017 ; ces 17 600 euros annulés se rajoutent aux 11 800 déjà refusés par l'Etat et le Conseil Régional pour le cofinancement du poste de chargée de mission Santé. Par conséquent, il manque 29 400 euros au budget 2017 du Syndicat Mixte voté début février 2017.

Sans ce financement, le personnel du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ne pourra plus consacrer de temps de travail aux dispositifs initiés par l'Etat : contrat de ruralité, TEPCV avec une rallonge budgétaire obtenue en mai 2017, Habiter Mieux, etc.

En effet, les postes d'agents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne dédiés au développement local sont subventionnés par le FEADeR et le Conseil Régional ; ces financements sont très contrôlés et ils ne peuvent pas être utilisés en dehors de l'ingénierie strictement liée à la mobilisation des crédits européens et régionaux réservés à la transition énergétique avec LEADER et le contrat territorial ainsi qu'au développement fluvestre de la Seille navigable.

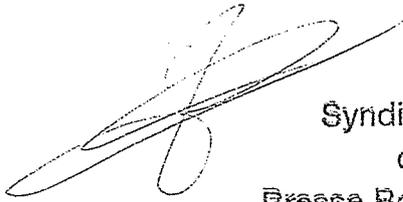
D'autres projets portés par les communes ou leurs groupements sont susceptibles d'être concernés par des décisions préfectorales d'annulation ou de report de subventions.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

SOLLICITE le maintien des engagements contractuels afin de préserver les relations de confiance avec l'Etat et FORME le recours gracieux pour le versement des crédits d'animation 2017 inscrits dans le contrat de ruralité 2017-2020.

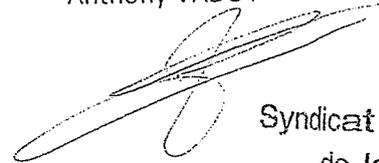
Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le **27 SEP. 2017**
et publié, affiché ou notifié le **27 SEP. 2017**

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,



Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Le Président
Anthony VADOT



Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



AV/SR/17/ 215
Affaire suivie par Sébastien RAVET

M. le Préfet de Saône-et-Loire
s/c Mme la Sous-Préfète de LOUHANS

Louhans, le 28 SEP. 2017

Objet : délibération concernant le contrat de ruralité

Monsieur le Préfet,

Suite à notre comité syndical du 25 septembre dernier, vous trouverez, sous ce pli, notre délibération n°2017-042 relative au maintien des engagements contractuels de l'Etat au titre du contrat de ruralité 2017-2020.

A l'unanimité, les élus présents, issus des 4 communautés de communes de notre territoire, sollicitent le maintien des engagements contractuels afin de préserver les relations de confiance avec l'Etat et forme le recours gracieux pour le versement des crédits d'animation 2017 inscrits dans le contrat de ruralité 2017-2020.

Dans l'attente d'une réponse favorable à ce recours gracieux,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Pays de la Bresse bourguignonne





PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Louhans, le - 8 AOUT 2018

SOUS-PRÉFECTURE DE LOUHANS

Pôle de la réglementation et des
relations avec les collectivités
locales

Affaire suivie par :
Hervé BROCARD

Tel. : 03 85 75 77 81
herve.brocard@saone-et-loire.gouv.fr

La sous-préfète de Louhans

à

Destinataires *in fine*

Objet : Contrat de ruralité pour le territoire de la Bresse Bourguignonne

Je vous rappelle que la Bresse Bourguignonne est dotée d'un contrat de ruralité signé le 14 mars 2017 avec l'Etat. Ce contrat porte sur la période 2017–2020.

Je souhaite, par la présente, vous rappeler les termes et engagements de ce contrat qui semblent avoir été perdus de vue et qu'il convient de relancer dans l'intérêt du territoire.

La mise en œuvre du contrat de ruralité s'appuie notamment sur la mobilisation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Il s'appuie aussi sur l'ensemble des outils et financements de droit commun : dotations, aides spécifiques, volet territorial du CPER ainsi que les fonds et appels à projets existants sur les thématiques du contrat.

Un comité de pilotage réunit les porteurs du contrat (présidents des EPCIFP) et les partenaires signataires. Il associe en outre le conseil départemental, les services de l'Etat et autres personnalités qualifiées concernées. Il est co-présidé par le président du syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne ou son représentant parmi les présidents des communautés de communes signataires du contrat, et le préfet de Saône-et-Loire ou son représentant. Le comité de pilotage assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et procédera à la validation de l'annexe financière annuelle au contrat de ruralité. Il se réunit au minimum deux fois par an, l'une au moment des programmations annuelles, l'autre pour le bilan de l'année écoulée. Enfin, le conseil de développement est représenté au sein du comité de pilotage par son président ou son représentant.

.../...

Un comité technique co-présidé par le président du syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne ou son représentant et la sous-préfète de Louhans, se réunit deux fois par an. Il est notamment chargé d'examiner les modalités d'avancement des projets retenus et de repérer les projets émergents. Il rend compte de son travail au comité de pilotage. Le secrétariat de ces instances est assuré par la direction des services du syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne.

L'ingénierie pour l'ensemble des orientations et projets proposés dans le cadre du contrat de ruralité relève en priorité des intercommunalités. Pour permettre la mise en œuvre des actions du contrat de ruralité, le syndicat mixte doit mobiliser son équipe d'ingénierie, et notamment son chef de projet, qui, aux côtés des services de l'État, assure l'animation du contrat. Il mobilise notamment les postes d'ingénierie suivants : les animateurs LEADER en charge de la transition énergétique, la chargée de mission « SCoT » et l'animatrice du contrat local de santé du Pays.

L'État accompagne de façon transversale les projets compatibles avec les priorités nationales et qui s'inscrivent dans le cadre de stratégies locales partagées. Ainsi, les services territoriaux de l'État peuvent apporter l'expertise requise pour la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires sur le territoire.

Chaque année, une annexe financière annuelle doit préciser les actions et opérations qui seront prioritairement accompagnées par les partenaires dans le cadre de cette contractualisation. Or, aucune convention financière n'a pu être conclue cette année au regard de l'absence d'implication dans le suivi du contrat et propositions de projets structurants susceptibles d'être sélectionnés à ce titre. De ce fait, aucun projet fléché « contrat de ruralité » n'a pu mobilisé de financement de la DSIL.

Par ailleurs, je vous rappelle que je suis chargée avec mes services d'apporter un appui à la conduite et au développement des projets et de faciliter ces projets, voire à les ré-orienter si besoin. Je suis également en charge de veiller avec les services de la préfecture au respect de l'engagement des parties au contrat d'où mon intervention de ce jour auprès de vous. En effet, les communautés de communes porteuses du contrat se sont engagées, en lien avec le syndicat mixte, à :

- animer et mettre en place le programme d'actions prévu dans le contrat et l'annexe financière annuelle ;
- déployer les moyens nécessaires pour l'accompagnement des actions prévues ;
- se rapprocher des services de la préfecture et de la sous-préfecture en amont du dépôt des dossiers susceptibles de correspondre aux termes du contrat ;
- se rapprocher des services du conseil régional et des autres partenaires au contrat selon les actions mises en œuvre ;
- remettre chaque année un bilan de l'ingénierie mise en œuvre dans le cadre du contrat.

.../...

En conséquence, je vous serais obligée de bien vouloir tout mettre en œuvre afin d'honorer les termes du contrat de ruralité pour le territoire de la Bresse Bourguignonne dont vous êtes signataire, et que puisse être établi comme prévu, avant la fin 2018, un premier bilan global des actions menées dans ce cadre.

Bien à vous .

La sous-préfète,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a horizontal line extending to the right, ending in a small flourish.

Véronique BEUVE

Destinataires

- Monsieur le président du syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne
- Monsieur le président de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'
- Monsieur le président de la communauté de communes Bresse Nord Intercom
- Monsieur le président de la communauté de communes Bresse Revermont 71
- Monsieur le président de la communauté de communes Terres de Bresse

Mme la Sous-Préfète de LOUHANS

Louhans, le 13 SEP. 2018

Objet : contrat de ruralité 2017-2020

Madame la Sous-Préfète,

Par un courrier en date du 8 août dernier, la Sous-Préfecture de LOUHANS demande aux 4 Communautés de Communes et au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne de « bien vouloir tout mettre en œuvre afin d'honorer les termes du contrat de ruralité (...) ».

Suite à l'annulation, par l'Etat, des crédits d'ingénierie inscrits dans l'annexe financière de l'année 2017, je me permets de rappeler mes courriers de septembre 2017 et notre délibération pour le maintien des engagements contractuels de l'Etat (ci-joint) restés sans réponse à ce jour ; par conséquent, le 0,3 ETP mobilisé en 2017 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne pour le contrat de ruralité n'a pas été prolongé en 2018.

S'agissant de la DETR et de la DSIL, il semble que les enveloppes annuelles attribuées à l'arrondissement de LOUHANS soient, une nouvelle fois, épuisées car toutes les demandes déposées en 2018 n'ont pas été acceptées (rénovation de bâtiments communaux à BELLEVESVRE, VARENNES-SAINT-SAUVEUR et LOISY, redynamisation du centre-bourg à CUISERY, etc.). Pour la DSIL, le Pays a appuyé le message de la Préfecture en rappelant l'existence du contrat de ruralité mais je m'étonne que le cumul avec la DETR soit impossible en Saône-et-Loire alors que la circulaire ministérielle l'autorise.

Pour les autres financements proposés par l'Etat et les agences nationales, le Pays a également envoyé des informations aux communes et EPCI sur les possibilités offertes par la Caisse des Dépôts et Consignations (en sachant les prêts à taux 0 sont incompatibles avec notre programme européen LEADER suite à une décision de l'autorité régionale de gestion du FEADeR 2014-2020), l'appel à projets FISAC, le FDVA, etc.

Notre ingénierie financée en 2018 par les fonds européens et le Conseil Régional permet aux collectivités locales de bénéficier de LEADER (1 500 000 euros), du contrat territorial 2018-2020 (1 750 000 euros), des Certificats d'Economies d'Energie TEPCV (1 200 000 euros) et du contrat de développement fluvestre de la Seille navigable.

Restant à votre disposition pour participer à toute réunion concernant le contrat de ruralité,

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Préfète, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie : MM. les Présidents des 4 Communautés de Communes

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Mme la Sous-Préfète de LOUHANS

Louhans, le 11 OCT. 2018

Objet : DSIL 2018 à mobiliser au titre du contrat de ruralité 2017-2020

Madame la Sous-Préfète,

La Préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté vient de mettre en ligne une communication intitulée « *Dotation de soutien à l'investissement local* » (DSIL) qui précise que : « *Le tableau publié liste les 273 projets ayant fait l'objet d'un arrêté attributif de subvention notifié au 24 septembre. Il sera prochainement complété par la trentaine d'opérations dont les plans de financement sont en cours de finalisation* » (ci-joint).

Aussi, je me permets de vous rappeler mon courrier du 13 septembre dernier qui identifie des opérations locales en attente d'un financement DSIL : « *rénovation de bâtiments communaux à BELLEVESVRE, VARENNES-SAINT-SAUVEUR et LOISY, redynamisation du bourg à CUISERY, etc* ».

Pour ce faire, je souhaite que ces projets soient financés au titre de la DSIL 2018 de notre contrat de ruralité même si certains d'entre eux ont déjà obtenu de la DETR car la circulaire ministérielle en vigueur rappelle « *L'article L. 2334-42 du CGCT (qui) précise que le représentant de l'Etat ne peut justifier le refus d'attribuer une subvention par le cumul avec d'autres dotations ou subventions, dans les limites fixées par leurs propres règles d'attribution et par l'article L. 1111-10 du CGCT prévoyant la participation minimale du maître d'ouvrage. Il est donc possible de cumuler une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement avec la DETR.* »

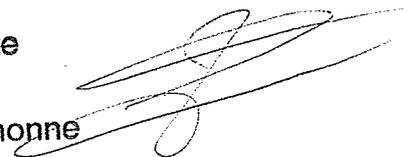
Vous remerciant par avance de votre action auprès des services préfectoraux concernés et en restant à votre disposition pour participer à toute réunion concernant le contrat de ruralité,

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Préfète, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Anthony VADOT

Copie : Présidents des 4 Communautés de Communes
Maires des communes identifiées

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Louhans, le 17/10/18

SOUS-PRÉFECTURE DE LOUHANS

Pôle de la réglementation et des
relations avec les collectivités locales

Affaire suivie par :
Hervé BROCARD

Tel. : 03 85 75 77 81
herve.brocard@saone-et-loire.gouv.fr

Monsieur le président,

Par courrier du 11 octobre courant, vous avez souhaité appeler mon attention sur certaines opérations locales en attente d'un financement au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2018 dans le cadre du contrat de ruralité pour le territoire de la Bresse bourguignonne.

Je vous informe qu'à l'occasion de l'instruction des subventions DSIL 2018, quelques projets communaux ont pu être soumis à la validation du préfet. Ceux qui ont été retenus par le préfet de région figurent dans la liste des projets financés par la DSIL en Bourgogne Franche-Comté annexée à votre courrier. Comme vous avez pu le constater, neuf projets proposés par des collectivités de l'arrondissement de Louhans ont été retenus au titre d'une priorité thématique, aucun au titre du contrat de ruralité.

Par ailleurs, si le cumul d'une subvention DSIL avec la DETR est effectivement permis, ce choix n'a pas été rendu possible cette année au regard du nombre de dossiers déposés par les collectivités et du montant des enveloppes de crédits disponibles pour ces dotations.

Je vous précise que l'enveloppe DSIL réservée à la Saône-et-Loire ayant été entièrement consommée, aucune autre opération n'est donc susceptible d'obtenir un financement cette année, à ce titre, dans l'arrondissement.

Je vous rappelle enfin les termes de la lettre du 8 août 2018 incitant les signataires du contrat de ruralité de la Bresse bourguignonne à le relancer afin d'être en mesure de retenir à ce titre, en 2019, les projets structurants pour le territoire pouvant mobiliser de la DSIL et de la DETR. A cet égard, une demande de labellisation pourrait concerner, le cas échéant, le projet de construction d'un centre d'accueil de loisirs sans hébergement porté par la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'. La réunion prochaine d'un comité technique à votre initiative permettrait d'examiner les modalités d'avancement des projets retenus et de repérer les projets émergents sur le territoire dans l'arrondissement.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Anthony VADOT
Président du syndicat mixte de la Bresse
bourguignonne
M.I.F.E.
4 Promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Cordialement,

La sous-préfète,

Pascaline BOULAY

88 communes du Pays
Mme le Maire, M. le Maire

Louhans, le 31 OCT. 2018

Objet : future Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2019

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Suite à des échanges avec Mme la Sous-Préfète de LOUHANS, **il convient, dès à présent, de me communiquer vos projets qui pourraient être financés par la future Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'année 2019** (pour la DSIL 2018, le Pays avait attendu et appuyé la diffusion de la circulaire préfectorale du 22 février 2018 mais cela n'a pas permis de solliciter correctement ce financement en partie mobilisable par notre contrat de ruralité 2017-2020).

C'est pourquoi, je me retrouve dans l'obligation de vous demander de bien vouloir me transmettre vos informations **pour le 31 décembre 2018 au plus tard** :

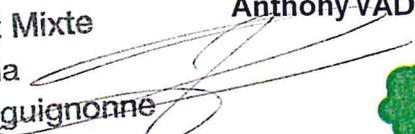
- **Intitulé de votre projet potentiellement éligible à la future DSIL 2019**
- **Lieu de votre projet**
- **Descriptif sommaire (quelques lignes)**
- **Votre échéancier prévisionnel (avec une obligation de lancement en 2019)**
- **Vos dépenses envisagées (en précisant les différents types)**
- **Et votre plan de financement prévisionnel.**

Comme vous pouvez le constater, **il ne s'agit pas de me transmettre des dossiers complets mais uniquement ces informations par courrier ou courriel**. Afin de vous aider dans l'identification de vos projets potentiellement éligibles à la future DSIL 2019, vous trouverez, ci-joint, la liste des opérations retenues en 2018 par la Préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté. En outre, notre contrat de ruralité 2017-2020 est disponible sur www.pays-bresse-bourguignonne.com/wp-content/uploads/2017/03/ContratRuraliteBresseB14mars2017.pdf (ou dans la rubrique « Ça bouge au Pays... » de la page d'accueil de notre Site Internet).

Dans l'attente de recevoir vos informations sur vos projets potentiellement éligibles à la future DSIL 2019 et vous en remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Mme la Sous-Préfète de LOUHANS

Louhans, le 07 JAN. 2019

**Objet : contrat de ruralité 2017-2020
Projets identifiés au titre de la future DSIL 2019**

Madame la Sous-Préfète,

Dans un courrier daté du 31 octobre dernier, j'ai demandé aux 4 communautés de communes et aux 88 communes du Pays de la Bresse bourguignonne de me transmettre, pour le 31 décembre 2018 au plus tard, leurs projets qu'elles souhaiteraient voir financer par la future Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'année 2019.

Vous trouverez, sous ce pli, le résultat de cette mobilisation locale avec la liste des projets recensés au regard des axes de notre contrat de ruralité 2017-2020 ; je souhaite que les financements dédiés à ce dispositif soient optimisés afin de compenser la situation constatée sur l'année 2018 avec uniquement de la « DSIL thématique » pour les projets retenus en Bresse bourguignonne.

Pour ce faire, je vous confirme la réunion du « comité technique » qui aura lieu le
Jeudi 17 Janvier 2019
9h00
Salle de réunion du Pays
M.I.F.E. 1^{er} étage
LOUHANS

Les Présidents des Communautés de Communes y sont également conviés.

Vous remerciant par avance de votre présence ou celle de votre représentant,

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Préfète, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Anthony VADOT

Copie : Présidents des 4 Communautés de Communes

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Jeudi 17 janvier 2019
Comité Technique
Contrat de ruralité 2017-2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOM Prénom	Fonction	Signature
VADOT Anthony	St SABB et bli	
FICHET Didier	Bresse Ravement FI Président	
DAUGE Cécile	Pdt Terrs de Bresse	
BNOCA RD Hervé	SCA S'Perfectionnement	
BOULAY Pascaline	SP Louhans	
GOITON Jacques	Bresse Nord Intercam'	Excuse'
RANET Sébastien	Chef de projet SMI	

Mme la Sous-Préfète de LOUHANS

Louhans, le - 2 AVR. 2019

Objet : DSIL 2019 et contrat de ruralité 2017-2020
Comité Technique Vendredi 19 avril 2019 14h30 LOUHANS

Madame la Sous-Préfète,

Suite à votre demande, je vous confirme la réunion du « comité technique » qui aura lieu le

Vendredi 19 avril 2019
14h30
Salle de réunion du Pays
M.I.F.E. 1^{er} étage
LOUHANS

Les Présidents des Communautés de Communes y sont également conviés.

A l'occasion de cette réunion, je pense que vos services seront en mesure de nous communiquer la liste des dossiers déjà réceptionnés en Sous-Préfecture ou appelés à l'être au titre de la DSIL 2019 ; il serait également utile de nous communiquer la liste des demandes au titre de la DETR 2019.

Vous remerciant par avance de votre présence ou celle de votre représentant,

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Préfète, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Anthony VADOT

Copie : Présidents des 4 Communautés de Communes



Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Vendredi 19 avril 2019
Comité Technique
Contrat de ruralité 2017-2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOM Prénom	Fonction	Signature
BOULAY Pascaline	SP Louhans	
BENOIST R D Hervé	SEA SPA Louhans	
DAUGE Cédric	Pdt Tenus de Bresse	
FICHET Didier	Pdt Bresse Revermont FI	
MAPOT Anthony	SABB BI'	
GUÏTON Jacques	Pdt Bresse Nord Intercom'	Excusé
RANET Sébastien	Chf Projct Pays SABB	

ANNEXE 1 CONVENTION FINANCIERE 2019 : PROGRAMMATION ANNUELLE DU CONTRAT DE RURALITE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

L'Etat participera au cofinancement de certaines actions sous formes de subventions dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat, en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs en mobilisant des dotations et crédits de droit commun et spécifique dans le respect des cadres réglementaires les régissant (FNADT, DETR, FSIPL dédié « contrat de ruralité » et/ou « thématique »)

VOLET PRIORITAIRE		PROJET				SUBVENTIONS DE L'ETAT						Region	OBSERVATIONS	
Axe	Intitulé	Porteur	Nature de l'action	Coût HT	DSIL dédié CR		DSIL thématique		DETR 2019		crédits territoriaux ou RTP			
					Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux				
1	Favoriser l'accès aux soins et aux services publics	Cuisery	Construction d'un espace Santé Services	806 742	403 371	50%						60 000		
		Saint-Germain-du-Bois	Réhabilitation de la toiture du bâtiment de l'école primaire	54 000					16 200	30%				
		Savigny -en-Revermont	Aménagement du groupe scolaire	116 853					35 036	30%				
2	Conforter et développer l'attractivité du territoire	Baudrières	Aménagement de la maison Perrusson 2ème phase	657 233					180 000	30%		170 000	Assiette subventionnable plafonnée à 600 000	
		CC Terres de Bresse	Aménagement touristique des bords de Saône	147 777					59 111	40%			36 944	
3	Redynamiser les bourgs-centres	CC Bresse Revermont 71	Construction de 3 ceillules commerciales à Mervans	520 000					208 000	40%				
		Louhans	Réaménagement de la Place de la Libération	680 425	183 715	27%							217 850	
4	Faciliter les mobilités													
5	La transition énergétique	La Chapelle-Saint-Sauveur	Pose de panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux	61 017					24 407	40%				
		La Chapelle-Thècle	Pose de panneaux photovoltaïques sur hangar communal	18 033					7 213	40%				
6	Favoriser la cohésion sociale sur le territoire	Sornay	Réhabilitation de l'école maternelle William Morey	907 452					180 000	30%		362 980	Assiette subventionnable plafonnée à 600 000	
		Branges	Réhabilitation de l'ancienne cure en bibliothèque	806 091					180 000	30%			18 750	Assiette subventionnable plafonnée à 600 000
TOTAL				4 775 623	587 086		0		889 967		866 524			

88 communes du Pays
Mme le Maire, M. le Maire

Louhans, le 25 NOV. 2019

Objet : DETR à inscrire dans la programmation 2020 du contrat de ruralité 2017-2020

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Vous venez de recevoir la circulaire préfectorale relative à la DETR 2020 avec des dossiers à déposer avant le 31 janvier 2020 auprès de la Sous-Préfecture de LOUHANS. **Je vous prierais de bien vouloir m'informer de vos demandes déposées au titre de cette DETR 2020 (intitulé et coût global estimé pour chaque opération ; inutile de me transmettre des dossiers) afin que je puisse les connaître dans le cadre de la préparation de la programmation 2020 du contrat de ruralité 2017-2020.**

Vous trouverez, au verso de ce courrier, les projets financés au titre de la programmation 2019, signée par M. le Préfet de Saône-et-Loire et les Présidents des 4 Communautés de Communes, de ce contrat de ruralité 2017-2020 composé de 6 axes :

1. Favoriser l'accès aux soins et aux services publics
2. Conforter et développer l'attractivité du territoire
3. Redynamiser les bourgs-centres
4. Faciliter les mobilités
5. La transition énergétique
6. Favoriser la cohésion sociale sur le territoire.

Sébastien RAVET, Chef de Projet, reste à votre disposition pour la mise en œuvre de ce contrat de ruralité 2017-2020 du Pays de la Bresse bourguignonne.

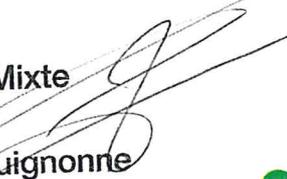
Dans l'attente de recevoir vos informations sur vos demandes de DETR 2020 et vous en remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Anthony VADOT

Copie : Mme la Sous-Préfète de LOUHANS

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



88 communes du Pays
Mme le Maire, M. le Maire

Louhans, le 24 JAN. 2020

Objet : DSIL à inscrire dans la programmation 2020 du contrat de ruralité 2017-2020

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Vous venez de recevoir la circulaire préfectorale relative à la DSIL 2020 avec des dossiers à déposer avant le 31 mars 2020 auprès de la Sous-Préfecture de LOUHANS. **Je vous prie de bien vouloir m'informer de vos demandes déposées au titre de cette DSIL 2020 (intitulé et coût global estimé pour chaque opération ; inutile de me transmettre des dossiers) afin que je puisse les connaître dans le cadre de la préparation de la programmation 2020 du contrat de ruralité 2017-2020.**

Vous trouverez, au verso de ce courrier, les deux gros projets structurants (à LOUHANS-CHATEAURENAUD et à CUISERY) financés par la DSIL au titre de la programmation 2019, signée par M. le Préfet de Saône-et-Loire et les Présidents des 4 Communautés de Communes, de ce contrat de ruralité 2017-2020 composé de 6 axes :

1. Favoriser l'accès aux soins et aux services publics
2. Conforter et développer l'attractivité du territoire
3. Redynamiser les bourgs-centres
4. Faciliter les mobilités
5. La transition énergétique
6. Favoriser la cohésion sociale sur le territoire.

Sébastien RAVET, Chef de Projet, reste à votre disposition pour la mise en œuvre de ce contrat de ruralité 2017-2020 du Pays de la Bresse bourguignonne.

Dans l'attente de recevoir vos informations sur vos demandes de DSIL 2020 et vous en remerciant par avance,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Copie : Mme la Sous-Préfète de LOUHANS



Mardi 25 février 2020
Comité Technique
Contrat de ruralité 2017-2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOM Prénom	Fonction	Signature
VIGNOT Anthony	Président Bli et SABB	
DAUGE Cédric	Pat CETS / VP SABB	
FICHET Didiée	Président de Bresse Recerement 71	
BOULAY Pascaline	SP Louhans	
GOUILLON Laurent	14	
RAVET Sébastien	Chef Projet Syndicat Mixte B5	

AV/SR/20/100

Affaire suivie par Sébastien RAVET

NOUVEAU COURRIEL : paysbresse@smbb71.fr

NOUVEAU NUMERO DE TELEPHONE : en cours d'installation

Mme la Sous-Préfète de LOUHANS

Louhans, le **26 JUIN 2020**

Objet : mobilisation de la DSIL 2020 sur des projets locaux

Madame la Sous-Préfète,

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ruralité 2017-2020, signé par les 4 Communautés de Communes, notre réunion du 25 février 2020 a permis d'identifier deux projets à faire financer par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 :

- la création d'une « résidence seniors » à MONTPONT-EN-BRESSE par Terres de Bresse ;
- et la transformation du bâtiment de l'ancienne piscine municipale en « Maison sport-santé » par la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD.

Avec l'appel à projets lancé le 17 juin courant par M. le Préfet de Saône-et-Loire en faveur de la transition écologique, je me permets de vous rappeler, sous réserve de cumul autorisé avec un financement national type DETR qui serait déjà notifié, quelques projets potentiellement éligibles sur lesquels nous avons échangé en février dernier :

- la création d'une passerelle cyclable sur le Solnan par la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD ;
- et les rénovations énergétiques, dans le respect des critères régionaux « Effilogis », de bâtiments communaux à BRIENNE et BELLEVESVRE.

Suite à la diffusion de l'appel à projets par les services de l'Etat et par ceux du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, d'autres opérations vous seront certainement proposées en sachant que d'autres communes s'engagent dans le programme régional Effilogis (VARENNES-SAINT-SAUVEUR, MONTAGNY-PRES-LOUHANS, SIMARD, etc.).

Vous remerciant par avance de votre soutien,

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Préfète, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie :

MM. les Présidents des 4 Communautés de Communes

MM. les Maires de LOUHANS-CHATEAURENAUD, BRIENNE et BELLEVESVRE.

MM les Maires de VARENNES-SAINT-SAUVEUR, MONTAGNY-PRES-LOUHANS et SIMARD

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la

Bresse Bourguignonne

ANNEXE 1 CONVENTION FINANCIERE 2020 : PROGRAMMATION ANNUELLE DU CONTRAT DE RURALITE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

L'Etat participera au cofinancement de certaines actions sous formes de subventions dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat, en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs en mobilisant des dotations et crédits de droit commun et spécifique dans le respect des cadres réglementaires les régissant (FNADT, DETR, FSIPL dédié « contrat de ruralité » et/ou « thématique »)

VOLET PRIORITAIRE		PROJET			SUBVENTIONS DE L'ETAT						Région	OBSERVATIONS
					DSIL dédié CR		DSIL thématique		DETR 2020			
					Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux		
Axe	Intitulé	Porteur	Nature de l'action	Coût HT	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux		
1	Favoriser l'accès aux soins et aux services publics	Frangy-en-Bresse	Création d'une maison de santé	264 758			52 952	20%			règlement sur la santé	
		Beaurepaire-en-Bresse	Achat de la maison médicale	240 000			72 000	30%				
		Sornay	Acquisition d'un cabinet médical	145 000			43 500	30%				
2	Conforter et développer l'attractivité du territoire	Bantanges	Aménagement d'un lieu d'accueil du tourisme fluvestre et transformation d'un bâtiment en lieu de restauration	561 610			168 483	30%			40% contrat fluvestre	
		Terres de Bresse	Aménagement du Moulin de Montjay à Ménétreuil	250 000			100 000	40%			patrimoine	
		Bresse Nord Intercom'	Sécurisation de la baignade naturelle de La Chapelle-Saint-Sauveur	27 500			11 000	40%			ENVI	
3	Redynamiser les bourgs-centres	Cuiseaux	Aménagement du champ de foire	262 000			52 400	20%			convention bourg-centre	
		Cuisery	Réhabilitation d'un immeuble situé en centre ville	102 932		41 173	40%				Habitat et aménagement	
4	Faciliter les mobilités	Louhans-Chateaufort	Création d'une passerelle sur le Solhan	504 309		151 305	30%				contrat fluvestre	
		Montpont-en-Bresse	Aménagement de cheminements piétons	540 000			108 000	20%			Habitat et aménagement	
5	La transition énergétique	Brienne	Rénovation énergétique Salle Marcel Mathy	439 027			87 805	20%			Effilogis	
		Frontenaud	Acquisition d'un véhicule électrique	15 943		3 986	25%				40% contrat territorial 2018-2021	
		Le Miroir	Rénovation énergétique du groupe scolaire	473 010		189 024	40%				Effilogis	
		SIVOM Louhannais	Extension de la déchèterie de Louhans avec valorisation des déchets verts	475 850			142 755	30%			Contrat territorial 2018-	
		Bellevesvre	Réhabilitation d'une antenne bibliothèque	295 000			88 500	30%			Effilogis	
6	Favoriser la cohésion sociale sur le territoire	Bresse Louhannaise Intercom'	Tranche 1 Construction d'un Pôle Enfance Jeunesse	2 731 880			819 564	30%			Contrat territorial 2018-2021	
		Louhans-Chateaufort	Création, dans les locaux de l'ancienne piscine, d'un centre de sport associatif à destination d'un public défavorisé ou âgé	137 450	34 363	25,00%					Aménagement sportif	Projet dorénavant confié à un privé inéligible aux 450 000 euros DSIL 2020
		Terres de Bresse	Construction d'une résidence seniors à Montpont-en-Bresse		0	0,00%					Habitat et aménagement	
		Bresse Louhannaise Intercom'	Tranche 2 Construction d'un Pôle Enfance Jeunesse	1 428 890	450 000	31,49%					Contrat territorial 2018-2021	
		TOTAL		8 895 159	484 363		385 488		1 746 959			